



Document  
**C0 - Public**  
C1 - Interne  
C2 - Restreint  
C3 - Confidentiel  
C4 - Secret

---

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière 31/12/2016

Date : 11/05/2017

## Sommaire

Les caractéristiques du document .....	4
<b>Procédure de validation</b> .....	4
Synthèse.....	5
<b>A. Activités et résultats</b> .....	6
<b>A.1 Activité</b> .....	6
A.1.1 Présentation générale de La Banque Postale Prévoyance .....	6
A.1.2 Présentation de l'activité de La Banque Postale Prévoyance .....	7
<b>A.2 Résultats</b> .....	10
A.2.1 Performance des activités .....	10
A.2.2 Performance technique .....	11
A.2.3 Performance financière .....	11
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	13
<b>B.1 Informations Générales</b> .....	13
B.1.1 Organisation des pouvoirs .....	13
B.1.2 Fonctions clés .....	18
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération .....	21
<b>B.2 Compétences et honorabilité</b> .....	22
B.2.1 Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés.....	22
B.2.2 Formation à destination des dirigeants effectifs et des titulaires d'une fonction-clé	22
<b>B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)</b> .....	23
B.3.1 Description du système de gestion des risques .....	23
B.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité.....	29
<b>B.4 Contrôle interne</b> .....	31
B.4.1 Le système de contrôle interne.....	31
B.4.2 La fonction de vérification de la conformité.....	34
<b>B.5 Fonction Audit interne</b> .....	37
B.5.1 Présentation de la fonction audit interne.....	37
B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne.....	37
B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne .....	41
<b>B.6 Fonction Actuariat</b> .....	43
B.6.1 Présentation de la fonction actuariat.....	43
B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuariat.....	44
<b>B.7 Sous-traitance</b> .....	45
B.7.1 Politique de sous-traitance .....	45
B.7.2 Missions/Fonctions sous-traitées.....	46
<b>C. Profil de risques</b> .....	47
<b>C.1 Risque de souscription</b> .....	47
C.1.1 Exposition au risque de souscription .....	47
C.1.2 Risque de concentration associé à la souscription .....	49
C.1.3 Mécanismes d'atténuation du risque de souscription.....	49
C.1.4 Résultats et analyses de sensibilité relatives au risque de souscription.....	49
<b>C.2 Risque de marché</b> .....	51
C.2.1 Exposition au risque de marché .....	51
C.2.2 Risque de concentration associé au risque de marché.....	52
C.2.3 Mécanismes d'atténuation du risque de marché.....	54
C.2.4 Résultats et analyses de sensibilité relatives au risque de marché.....	54
<b>C.3 Risque de crédit</b> .....	55
<b>C.4 Risque de liquidité</b> .....	56

C.4.1. Exposition au risque de liquidité .....	56
C.4.2. Bénéfice attendu dans les primes futures .....	56
<b>C.5 Risque opérationnel .....</b>	<b>57</b>
C.5.1 Exposition au risque opérationnel.....	57
C.5.2 Risque de concentration associé au risque opérationnel.....	57
C.5.3 Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel .....	58
<b>D. Valorisation .....</b>	<b>59</b>
<b>D.1 Actifs.....</b>	<b>60</b>
D.1.1 Actifs incorporels.....	60
D.1.2 Impôts différés actifs .....	60
D.1.3 Actifs corporels d'exploitation .....	61
D.1.4 Placements .....	61
D.1.5 Dépôts auprès des cédantes.....	64
D.1.6 Créances.....	64
D.1.7 Trésorerie et équivalent trésorerie.....	64
<b>D.2 Provisions techniques .....</b>	<b>66</b>
D.2.1 Valeur des provisions techniques .....	66
D.2.2 Méthodes de valorisation retenues .....	67
D.2.3 Marge de risque .....	71
<b>D.3 Autres passifs .....</b>	<b>72</b>
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques .....	72
D.3.2 Provision pour retraite et autres avantages .....	72
D.3.3 Impôts différés passifs.....	73
D.3.4 Dettes .....	73
D.3.5 Autres passifs.....	74
<b>E. Gestion du capital .....</b>	<b>75</b>
<b>E.1 Fonds propres.....</b>	<b>75</b>
E.1.1 Processus de gestion des fonds propres .....	75
E.1.2 Composition et évolution des fonds propres .....	77
<b>E.2 Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR) .....</b>	<b>79</b>
E.2.1 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture .....	79
E.2.2 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR) .....	79
E.2.2 Analyse de variations des SCR et MCR entre N-1 et N .....	79
<b>E.3 Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR/SCR .....</b>	<b>81</b>
<b>F. Annexes (QRT) .....</b>	<b>82</b>
<b>F.1 Bilan (S.02.01) .....</b>	<b>82</b>
<b>F.2 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01).....</b>	<b>84</b>
<b>F.3 Provisions techniques vie et santé SLT (S.12.01) .....</b>	<b>85</b>
<b>F.4 Provisions techniques non-vie (S.17.01).....</b>	<b>86</b>
<b>F.5 Sinistres en non-vie (S.19.01) .....</b>	<b>87</b>
<b>F.6 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (S.22.01).....</b>	<b>94</b>
<b>F.7 Fonds propres (S.23.01) .....</b>	<b>95</b>
<b>F.8 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (S.25.01).....</b>	<b>96</b>
<b>F.9 Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie (S.28.02).....</b>	<b>97</b>

## Les caractéristiques du document

### Procédure de validation

Instances de validation	Date
Conseil d'Administration (CA)	15/05/2017
Comité d'Audit et des Risques (CAR)	15/05/2017
Direction Générale (DG)	11/05/2017

## Synthèse

Au cours de l'exercice 2016, La Banque Postale Prévoyance a poursuivi son développement sur le marché français de l'assurance vie et se positionne au 31 décembre 2016 comme un acteur majeur sur les segments assurance prévoyance individuelle et assurance emprunteur.

Le profil de risque de la Société reste stable entre 2015 et 2016 compte-tenu de l'équilibre de son mix produits et de ses choix d'investissements.

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Prévoyance a évolué en 2016 afin d'intégrer l'organisation déployée au sein du Pôle Assurance de La Banque Postale. Cette organisation vise à renforcer le système de gouvernance de la Société avec notamment un renforcement du dispositif de gestion des risques, de la comitologie et du positionnement des fonctions clés.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de La Banque Postale Prévoyance s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 DE LA COMMISSION du 10 octobre 2014 relatives aux exigences de reporting.

Les éléments indiqués dans le présent rapport se rapportent à l'exercice 2016.

## A. Activités et résultats

### A.1 Activité

#### A.1.1 Présentation générale de La Banque Postale Prévoyance

##### A.1.1.1 Informations générales

La Banque Postale Prévoyance est une Société Anonyme, détenue par La Banque Postale à 100% au 31/12/2016. L'autorité de contrôle en charge de son contrôle financier est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

La Banque Postale Prévoyance assure et réassure principalement des engagements au titre de produits et traités :

- Temporaires décès,
- Temporaires décès accidentel,
- Obsèques,
- Dépendance,
- Accidents de la Vie,
- Incapacité/Invalidité
- Santé.

##### A.1.1.2 Responsable de contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes de La Banque Postale Prévoyance pour l'exercice 2016 sont :

##### **KPMG**

Mme Viviane LEFLAIVE  
Associée  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS60055  
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

##### **PricewaterhouseCoopers Audit**

M. Alain DELAGE  
Associé  
63, rue de Villiers  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

##### A.1.1.3 Lien avec le groupe

La Banque Postale (LBP) est reconnue par les autorités de tutelle comme formant un Conglomérat financier incluant notamment ses participations dans des sociétés d'assurances régies par le Code des Assurances et agréées en tant que telles par l'ACPR, dont La Banque Postale Prévoyance.

Dans ce cadre, La Banque Postale, considérée comme entité de tête du Conglomérat financier, fait l'objet d'une surveillance complémentaire.

Dans ce contexte, La Banque Postale définit et met en œuvre des dispositifs renforcés de pilotage, de maîtrise et de surveillance des risques ainsi que des dispositifs de contrôle interne constituant le socle minimal des dispositifs devant être respectés par les entités du Groupe appartenant au conglomérat.

Ces dispositifs s'intègrent de manière cohérente avec les règles sectorielles qui sont applicables aux entités appartenant au conglomérat pour former le système de gouvernance de l'ensemble de ses activités.

## A.1.2 Présentation de l'activité de La Banque Postale Prévoyance

### A.1.2.1 Présentation des familles de produits du portefeuille

La Banque Postale Prévoyance exerce une activité d'assurance de personnes mixte, uniquement sur le territoire français. Elle commercialise des produits Décès, Décès Accidentel, Obsèques, Dépendance, Accidents de la Vie, Incapacité/Invalidité et Santé, et accepte en coassurance et réassurance des contrats Emprunteurs des crédits immobiliers (apériteur CNP), le contrat collectif du personnel de la Poste (apériteur MG) et des contrats d'assurance de crédits à la consommation (apériteur SOGECAP).

Les contrats les plus importantes dans le portefeuille de La Banque Postale Prévoyance sont l'assurance emprunteur « CNP » (26% des primes émises brutes de réassurance 2016), le Décès (20% des primes), l'Obsèque (14% des primes) et la Dépendance (14% des primes).

Le tableau ci-dessous présente en détail la ventilation des primes émises par famille de produits :

Famille de produits	Primes émises brutes de réassurance	
	En million d'euros	%
Temporaires décès	82,5	16%
Temporaires décès accidentel	19,8	4%
Obsèques	71,1	14%
Dépendance	70,1	14%
Accidents de la Vie	36,6	7%
Incapacité/Invalidité en individuelles	0,6	0%
Santé	4,7	1%
Assurance emprunteur	133,7	26%
Contrat Collectif Personnel La Poste	63,4	12%
Assurance Crédit à la consommation	36,1	7%
<b>Total</b>	<b>518,7</b>	<b>100%</b>

Les contrats d'assurance sont commercialisés en toute ou partie *via* 4 canaux de distribution :

- Les Bureaux de Poste,
- Les Centre Financiers
- La Banque Postale Chez Soi
- Le site internet de La Banque Postale.

### A.1.2.2 Lignes d'activités réglementaires

La segmentation par lignes d'activité réglementaires permet de refléter la nature des risques sous-jacents aux engagements de La Banque Postale Prévoyance.

Les garanties du portefeuille sont ainsi reliées aux lignes d'activité réglementaires au moyen de la matrice de passage présentée ci-après.

	Lignes d'activité réglementaires								TOTAL
	Assurance Non-Vie des frais médicaux (Lob 1)	Assurance Non-Vie de protection du revenu (Lob 2)	Réassurance proportionnelle Non-Vie des frais médicaux (Lob 13)	Réassurance proportionnelle Non-Vie des pertes pécuniaires diverses (Lob 24)	Assurance Santé similaire à la Vie (Lob 29)	Assurance Vie avec participation aux bénéfiques (Lob 30)	Réassurance Santé similaire à la Vie (Lob 35)	Réassurance Vie (Lob 36)	
Temporaires décès						X			
Temporaires décès accidentel		X			X				
Obsèques						X			
Dépendance					X				
Accidents de la Vie		X							
Incapacité/Invalidité en individuelles		X							
Santé	X								
Assurance emprunteur					X	X	X	X	
Contrat Collectif Personnel La Poste			X				X	X	
Assurance Crédit à la consommation				X			X	X	
Primes acquises en M€	4,7	37,3	42,6	1,9	110,3	177,6	64,0	80,2	518,7
Primes acquises en %	0,9%	7,2%	8,2%	0,4%	21,3%	34,2%	12,3%	15,5%	100,0%

Dans cette vision, la ligne d'activité réglementaire "Assurance Vie avec participation aux bénéfiques" représente 34,2 % des primes émises 2016, regroupant les contrats Temporaires Décès, les contrats Obsèques et les garanties Décès Emprunteur acceptées en coassurance.

La ligne d'activité réglementaire "Assurance Santé similaire à la Vie" représente 21,3 % des primes émises 2016, regroupant le produit Prémunys, les produits Dépendance et les garanties Arrêt de Travail Emprunteur acceptées en coassurance.

#### A.1.2.3 Evènements majeurs survenus dans l'année

#### **Renforcement du Pôle Assurance de La Banque Postale**

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Prévoyance a évolué en 2016 afin d'intégrer l'organisation déployée au sein du Pôle Assurance de La Banque Postale :

- Le Pôle Assurance de La Banque Postale regroupe les fonctions « régaliennes » (Finance, Risques & Actuariat, Conformité, Ressources Humaines) ainsi que les fonctions de développement (Offre & Distribution et Animation Commerciale) qui agissent pour le compte de La Banque Postale Prévoyance.
- La Banque Postale Prévoyance gère en propre la conduite de ses activités opérationnelles (gestion des contrats et de la relation clients, informatique, technique assurance et tarification, moyens généraux et communication interne) et la gestion de ses partenaires stratégiques.

#### **L'actionnariat CNP / LBP**

Jusqu'en juin 2016, La Banque Postale Prévoyance avait 2 co-actionnaires à 50% (CNP / La Banque Postale)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, La Banque Postale Prévoyance est désormais détenue à 100% par La Banque Postale.

Le changement d'actionnariat a notamment été accompagné d'évolutions au niveau des conventions de délégations de gestion, et des conventions de réassurance et financières.

L'évolution de l'actionnariat de La Banque Postale Prévoyance a nécessité une nouvelle convention de délégation de gestion. La CNP reste délégataire de gestion pour les contrats existants. Par ailleurs, cette nouvelle convention prévoit la reprise de certaines activités réalisées jusqu'à présent par CNP Assurances :

- Les activités relatives à la stratégie de placement, de gestion du portefeuille d'actifs et de gestion des comptes de la Banque Postale Prévoyance,
- Les opérations de comptabilité et de gestion de trésorerie.

Un contrat cadre a été signé entre CNP Assurances et La Banque Postale pour la commercialisation d'un nouveau contrat d'assurance des emprunteurs à compter du 1er Octobre 2016.

Dans le nouveau dispositif, CNP Assurances est assureur à 100% et cède en réassurance à La Banque Postale Prévoyance 5% du risque. Ce nouveau traité n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la société au 31 Décembre 2016.

L'ancien produit, mis en run-off, est coassuré à 25% par La Banque Postale Prévoyance et à 75% par CNP Assurances (apériteur). La Banque Postale Prévoyance réassure en complément 66,67% de la quote-part CNP Assurances.

### **La poursuite de la baisse des taux sur 2016**

En 2016, la poursuite de baisse des taux des obligations d'Etats a impliqué une nouvelle baisse du taux de rendement de l'actif de La Banque Postale Prévoyance (2,78% en 2016 *versus* 3,15% en 2015) et des taux techniques réglementaires :

- En Non Vie : 0,52% au 31/12/2016 *versus* 0,96% au 31/12/2015
- En Vie : 0,25% au 31/12/2016 *versus* 0,50% 31/12/2015

La Banque Postale Prévoyance a adapté les taux techniques tarifaires des offres commercialisées (Obsèques et Dépendance) pour respecter les nouveaux *maxima* réglementaires.

Parallèlement, les taux techniques de provisionnement de certains produits ont été adaptés.

## A.2 Résultats

### A.2.1 Performance des activités

L'évolution du compte de résultat est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2015	2016	Variation (en %)
Primes	521,6	516,6	-1,0%
Charge de sinistres	-318,1	-303,8	-4,5%
Commissions distributeur	-120,4	-127,4	5,9%
Frais de gestion administrative	-39,2	-44,9	14,5%
Résultat financier	26,5	36,3	37,2%
Solde de réassurance	-2,5	-6,2	153,6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>68,0</b>	<b>70,5</b>	<b>3,7%</b>
Impôt	-26,4	-25,9	-1,9%
<b>Résultat net</b>	<b>41,5</b>	<b>44,6</b>	<b>7,3%</b>

Les primes acquises 2016 sont en recul de 5 M€ (-1,0%) par rapport à 2015 suite à un effet croisé :

- La collecte en Obsèques est en recul suite à la fin de commercialisation des contrats en primes uniques intervenue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 ;
- Les émissions des autres produits progressent en assurances individuelles hors obsèques et en assurances collectives.

Les commissions de distribution augmentent de 6,5 M€ par rapport à 2015 (+5,9%), en lien avec une commission exceptionnelle dans le cadre de la mise en place du nouveau traité d'assurance emprunteur ADI, et avec l'évolution du mix produit expliquant une hausse des commissions de 2,8 M€ (baisse des primes Obsèques versus hausse des primes pour les autres périmètres).

Les charges d'exploitation hors commissions de distribution et de courtage augmentent de 5,7 M€ par rapport à 2015 (+14,5%) sous l'effet conjugué d'une augmentation de la commission de gestion CNP, d'un recours à des assistances externes pour combler les postes vacants et accompagner les projets transverses, et de la mise en place de développement Assurance dans le réseau et les centres financiers du Groupe La Poste.

Le solde de réassurance se détériore de 3,8 M€ par rapport à 2015 suite à des travaux d'apurement des exercices antérieurs menés en 2016 (travaux qui se poursuivront en 2017).

Le résultat financier augmente de 9,8 M€ par rapport à 2015, malgré la baisse des taux de rendements obligataires et de moindres réalisations de plus-values actions de 3,7 M€ par rapport à 2015 (-6,8%). Ceci s'explique par la charge de PB qui est en net recul de 13,6 M€ par rapport à 2015 (-47,7%).

## A.2.2 Performance technique

Au global du portefeuille le résultat net s'améliore, en le détaillant par lignes d'activités, on obtient :

Lignes d'activités	2015	2016	Variation (en %)
Assurance avec participation aux bénéficiaires	1,7	-10,8	-719,5%
Assurance santé	12,2	15,6	28,5%
Assurance de protection du revenu	10,2	20,5	100,9%
Assurance des frais médicaux	1,4	1,0	-22,8%
Réassurance vie	6,5	13,2	103,7%
Réassurance santé	4,3	1,4	-67,9%
Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses	-0,1	-1,4	2284,0%
Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux	1,7	1,9	13,4%
<b>Total(*)</b>	<b>37,9</b>	<b>41,4</b>	<b>9,4%</b>

(\*) Le total ne tient pas compte des produits financiers du compte de résultat non technique

Le résultat net augmente de 3,0 M€ par rapport à 2015 (+7,3%), cette évolution s'explique principalement pour l'activité de souscription par des variations de résultats sur les lignes d'activités (Lob) suivantes :

- Assurance avec participation aux bénéficiaires (Lob 30), le résultat diminue principalement du fait du renforcement des provisions mathématiques suite à une baisse du taux technique de provisionnement pour l'obsèques.
- Assurance santé (Lob 29), le résultat s'améliore par un effet combiné d'amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur, d'une révision des méthodes de provisionnement sur le produit temporaire décès accidentel Prémunys et sous l'effet du plan de révision tarifaire mis en œuvre sur la dépendance.
- Assurance de protection du revenu (Lob 2), augmentation du résultat sur le produit accident de la vie Prévialys, notamment suite à une révision des méthodes d'inventaire (qui sera approfondie en 2017).
- Réassurance vie (Lob 36), l'amélioration du résultat est principalement due à la baisse de la sinistralité de l'assurance emprunteur ADI.
- Réassurance santé (Lob 35), le résultat lié au contrat collectif de la Poste se détériore notamment du fait d'un renforcement des provisions d'arrêt de travail.

## A.2.3 Performance financière

Le portefeuille d'actifs de La Banque Postale Prévoyance est composé d'obligations détenues en direct, d'OPCVM actions/taux/monétaires, d'immobilier, des actions détenues en direct, des Fonds Communs de Placements à Risques et des produits structurés. La Banque Postale Prévoyance ne détient pas de produits dérivés.

Au 31/12/2016, la valeur totale des placements s'élève à 2 082,0 M€ en valeur de marché, contre 1 960,3 M€ au 31/12/2015.

A fin 2016, l'évolution de la production financière de La Banque Postale Prévoyance s'explique par :

- Une forte exposition aux dettes souveraines, attribut essentiel à la variation des revenus perçus et courus
- Des moins-values réalisées suite à la cession totale de certains fonds

- Des revenus en baisse sur la poche actions. La forte volatilité des marchés a entraîné des moins-values nettes sur la cession d'actions détenues en direct.

Le taux de rendements global est de 2.78% en 2016.

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations Générales

#### B.1.1 Organisation des pouvoirs

##### B.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance est composé de 4 membres (le président, le vice-président et 2 administrateurs), dirigeants de La Banque Postale.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Directeur Général lui communique toutes les informations dont il a besoin. Il est régulièrement informé de la situation financière et de la gestion de l'entreprise et arrête les comptes annuels de l'entreprise.

Les travaux du Conseil d'Administration portent sur :

- L'examen des comptes semestriels et l'arrêté des comptes annuels de la société,
- L'examen des prévisions d'atterrissage,
- L'approbation du budget,
- L'examen du programme de réassurance,
- La préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice précédent,
- Les éventuelles propositions de modifications des statuts ou d'augmentation du capital social de la société et convocation subséquente des Assemblées générales Extraordinaires,
- La nomination du Directeur Général et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Directeurs généraux Délégués ainsi que la désignation des dirigeants effectifs de la Société,
- La cooptation de nouveaux administrateurs,
- La définition des orientations stratégiques de la société,
- L'autorisation ou la ratification des conventions réglementées,
- Les rapports des travaux des différents Comités (Comité d'Audit et des Risques, Comité de Développement).

En matière de risques, le Conseil d'administration est l'organe ultime de décision en matière de maîtrise des risques et a pour mission :

- La définition de la stratégie,
- L'approbation des politiques et des stratégies en matière de gestion des risques (niveau d'appétence aux risques, préférences et tolérances aux risques, etc...) en adéquation avec la stratégie de développement,
- L'approbation et le suivi de l'exercice ORSA, comprenant notamment :
  - La revue périodique des résultats et de leur projection selon différents scénarios de stress,
  - La définition périodique des objectifs de performance ajustés aux risques, compatibles avec le niveau de capital requis,
  - La validation du rapport ORSA à destination du régulateur,
- L'évaluation en temps voulu des risques majeurs et la validation des mesures correctrices proposées par le management,
- L'approbation du rapport sur la solvabilité et la situation financière, ainsi que du rapport régulier au contrôleur, et l'examen du rapport actuariel,
- La validation des plans d'urgence et de poursuite de l'activité.

### B.1.1.2 Les comités spécialisés

#### **Le Comité d'Audit et des Risques**

Le Comité a pour missions d'examiner, sous la responsabilité du Conseil d'administration et sans préjudice de ses compétences :

- Les résultats d'exploitation de la société, et à cet égard vérifier la clarté des informations fournies, porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, et s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par le ou les commissaires(s) aux comptes,
- Le processus d'élaboration de l'information financière,
- Les éléments financiers ou d'exploitation clés, existants ou à venir,
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- L'indépendance du ou des commissaire(s) aux comptes,
- Le renouvellement des commissaires aux comptes ou la désignation de nouveaux commissaires aux comptes, et dans ce cadre, le Comité d'audit et des risques émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale,
- Toute autre question que tout membre du Conseil d'administration ou du Comité d'audit et des risques jugera nécessaire de soumettre au Comité d'audit et des risques, en liaison avec ses compétences.

En matière de gestion des risques, le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour missions, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, d'examiner et émettre un avis sur :

- L'efficacité des systèmes de contrôle mis en œuvre par la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques financiers et non financiers,
- Les stratégies et politiques de risques proposées par la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance devant recevoir la validation du Conseil d'Administration,
- La déclinaison opérationnelle des politiques de risques, le suivi des reportings et des indicateurs de pilotage des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a par ailleurs la charge :

- D'examiner les travaux sur l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) et les normes techniques,
- D'examiner les plans d'urgence et de poursuite de l'activité,
- D'examiner les opinions et synthèses réalisées par les commissaires aux comptes sur les états financiers, de rencontrer régulièrement les commissaires aux comptes à ce sujet, et de s'assurer que leur indépendance est garantie,
- D'examiner tous rapports réalisés dans le cadre de missions de contrôle de l'ACPR ou de revues actuarielles indépendantes,
- D'examiner le plan d'audit et de prendre connaissance de la synthèse des activités d'audit interne,
- D'examiner le plan de conformité et les rapports annuels d'évaluation et de vérification de la conformité,
- L'examen des programmes de réassurance et de la liste des réassureurs.

#### **Le Comité Financier**

Le Comité Financier est une émanation du Conseil d'Administration qui a pour mission d'examiner la politique de gestion des risques d'investissement et des risques de liquidité.

Ce Comité a été supprimé au second semestre 2016 et ses attributions ont été confiées au Comité

d'Audit et des Risques.

### B.1.1.3 La Direction générale et les comités opérationnels

#### **La Direction Générale**

Dans le cadre des évolutions de gouvernance des compagnies d'assurance appartenant au Groupe La Banque Postale, l'organisation opérationnelle de La Banque Postale Prévoyance mise en place est la suivante :

- Le Pôle Assurance de La Banque Postale regroupe les fonctions « régaliennes » (Finance, Risques & Actuariat, Conformité, Ressources Humaines) ainsi que les fonctions de développement (Offre & Distribution et Animation Commerciale) qui agissent pour le compte de La Banque Postale Prévoyance.
- La Banque Postale Prévoyance gère en propre la conduite de ses activités opérationnelles (gestion des contrats et de la relation clients, informatique, technique assurance et tarification, moyens généraux et communication interne) et la gestion de ses partenaires stratégiques.

La Banque Postale Prévoyance est dirigée par deux dirigeants effectifs, dont les périmètres d'attribution respectifs ont été définis et qui disposent chacun de la capacité à engager la Société. Le dispositif permet d'assurer un double regard sur les opérations significatives de la Société et une continuité dans les processus décisionnels..

La Direction Générale exerce différentes responsabilités au regard de la mise en place, de la gestion et du suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, en cohérence avec les orientations du Conseil d'Administration.

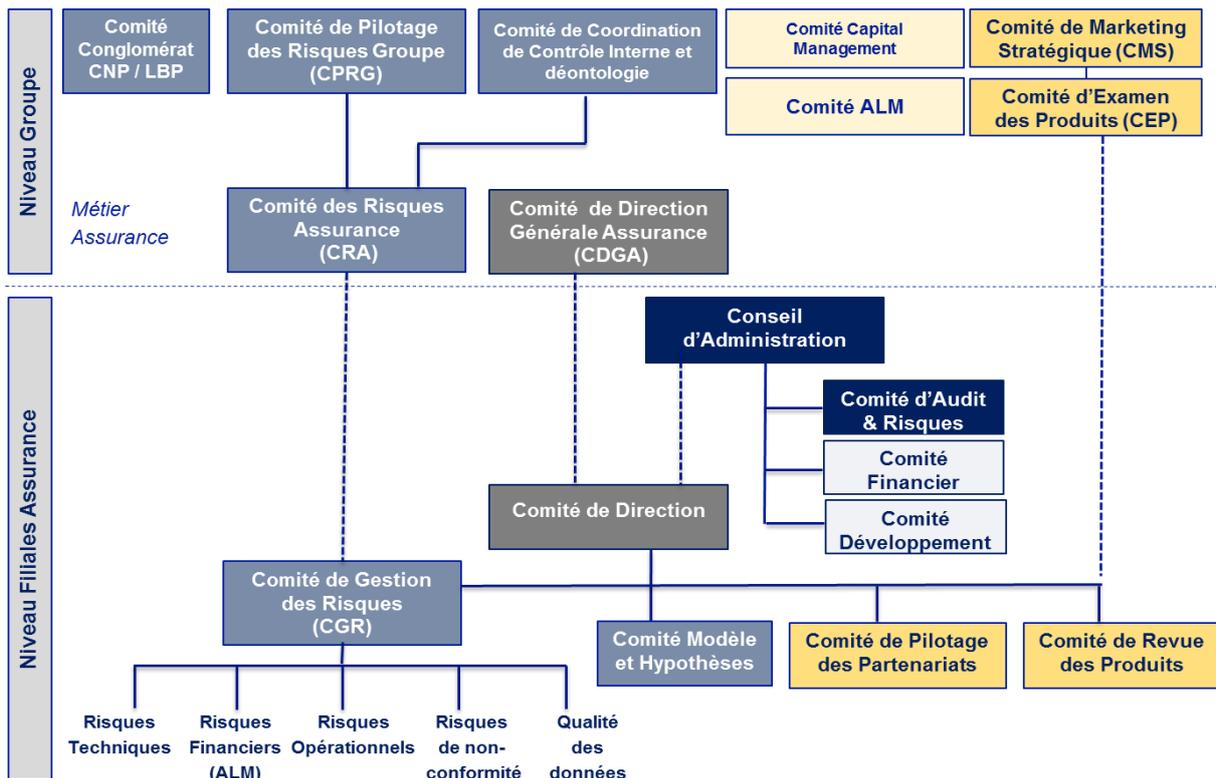
En particulier, la Direction Générale :

- Met en œuvre la Politique de Maîtrise des Risques Assurance pour La Banque Postale Prévoyance, et veille à l'allocation des fonds propres aux différentes activités,
- Définit des limites opérationnelles et procède à des révisions régulières selon l'évolution du profil de risques,
- Définit dans le détail l'organisation de La Banque Postale Prévoyance, et notamment les procédures décisionnelles associées. Dans ce contexte, elle applique la séparation des tâches requise entre les personnes et les fonctions de façon à éviter, dans la mesure du possible, les conflits d'intérêts;
- Définit et développe un environnement de contrôle interne favorable dans ses différentes dimensions (organisation, rôles et responsabilités, taille des équipes, aptitudes professionnelles des collaborateurs),
- S'assure de la structuration d'un système de reporting approprié, de façon à ce que le Conseil d'Administration soit périodiquement tenu informé de l'efficacité et l'adéquation du dispositif de gestion des risques, et soit rapidement averti chaque fois que des risques significatifs sont identifiés. En particulier, elle garantit une analyse régulière et adéquate des stress tests, dont les conclusions sont portées à l'attention du Conseil d'Administration accompagnées de propositions,
- Examine le tableau de bord d'indicateurs et met à jour la cartographie des risques,
- Recommande au Conseil d'Administration les mesures visant à adapter et améliorer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques,
- Applique les orientations du Conseil d'Administration sur les mesures à prendre pour atténuer les risques identifiés et/ou introduire des améliorations sur la base des rapports reçus.

Dans la continuité des évolutions d'organisation au sein des compagnies d'assurances de La Banque Postale, ainsi que de la Politique de Maîtrise des Risques Assurance, la gouvernance de La Banque Postale Prévoyance repose sur :

- Une comitologie visant à assurer un pilotage de ses activités et de ses risques en coordination avec les orientations stratégiques de l'ensemble des activités d'assurance développées au sein de La Banque Postale ;
- Une comitologie propre et adaptée visant à la conduite et à la maîtrise de ses activités opérationnelles et des risques inhérents ainsi qu'à la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par le Conseil.

Le schéma de gouvernance des risques est le suivant :



Ainsi, au niveau du Pôle Assurance, les rôles et missions dévolues aux instances mises en place sont les suivants :

- **Le Comité de Direction Générale Assurance (CDGA)** vise à :
  - Définir, coordonner les activités du Pôle Assurance
  - Piloter les résultats et les ressources du Pôle Assurance
  - Proposer les solutions opérationnelles structurantes pour le Pôle Assurance
  - Garantir la bonne coordination avec le Groupe et lui apporter son expertise
  - Proposer de nouveaux projets de croissance,
  - Elaborer le plan moyen terme du Pôle Assurance et en suivre la réalisation

Cette instance hebdomadaire est composée des 4 Directeurs Généraux des filiales d'assurance de La Banque Postale et du Directeur des Ressources Humaines. Le Directeur des Affaires Générales en assure le Secrétariat.
- **Le Comité des Risques Assurance** a pour missions de :
  - Définir le cadre de gestion des risques pour le Pôle Assurance, valide la cartographie globale des risques de toutes natures ainsi que toutes les politiques communes
  - Agréger et surveiller tous les risques du Pôle Assurance (vision solo et globale) :
  - Valider la stratégie de risque et de gestion du capital :
  - Informer et alerter le CDGA et le CPRG de toute situation pouvant impacter la

- o solvabilité (solo ou globale)
- o Veiller à la bonne intégration de l'ORSA au processus ICAAP du Groupe LBP

Cette instance est une instance de coordination avec le Groupe La Banque Postale qui réunit :

- o Les membres du CDGA,
- o Le Directeur Risques & Actuariat du Pôle Assurances
- o Le Directeur Conformité & Contrôle Permanent du Pôle Assurances
- o Le Directeur Finance du Pôle Assurances
- o Le RFC Audit interne (observateur)

ainsi que :

- o Le Directeur des Risques Groupe de La Banque Postale
- o Le Directeur du Capital Management de La Banque Postale
- o Le Directeur de la Conformité & Contrôle Permanent de La Banque Postale

- **Le Comité de développement Assurance Non Vie** a pour missions de :
  - o Assurer la coordination des actions en matière de développement des assurances non vie ;
  - o Assurer le pilotage des mises en marché.

Cette instance est une instance de coordination avec le Groupe La Banque Postale qui réunit :

- o Les membres du CDGA ;
- o Le Directeur Offre & Distribution ;
- o Le Directeur Animation Commerciale
- o Le DGA de LBP CA ;

ainsi que :

- o Le Directeur Marketing DBD de La Banque Postale ;
- o Le Directeur Offre DBD de La Banque Postale ;
- o Le Directeur du développement commercial DBD La Banque Postale ;
- o Le Directeur du développement commercial DO de La Banque Postale.

Au niveau de La Banque Postale Prévoyance les instances de gouvernance opérationnelles, nécessaires et adaptées à son organisation, la complexité de ces activités et son profil de risques, comprennent :

- **Un comité de gestion des risques**, placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques, dont la mission est d'apporter son soutien à la Direction Générale :
  - o Pour définir et suivre la stratégie de risques de La Banque Postale Prévoyance, les niveaux de capital économique associés et définir les actions correctrices éventuelles,
  - o Pour piloter le dispositif de gestion des risques et les plans de contrôle.
  - o Pour assurer la production régulière du tableau de bord des indicateurs des risques et analyser les résultats.
- **Un comité modèle et hypothèses**, placé sous la responsabilité de la fonction actuarielle, dont la mission est de :
  - o Permettre à la Direction Générale, à la fonction Actuarielle et à la fonction gestion des Risques d'avoir un rapport sur l'état des modèles, l'environnement de sécurisation mis en place et leur alimentation afin de connaître, valider et reporter au comité de gestion des risques les évolutions dans les modèles et leurs impacts ainsi que les limites des modèles,
  - o Assurer un niveau de documentation adéquat,
  - o Obtenir l'accord sur les stratégies de management proposées aux dirigeants de l'entreprise,
  - o Participer à la formation des dirigeants à la connaissance des outils et de leurs limites,
  - o Arbitrer les hypothèses, lois et modèles utilisés pour les arrêts.

- **Des comités de pilotage des partenariats**, menés chacun par le responsable de la fonction sous traitée, permettant à la Banque Postale Prévoyance de prendre connaissance des dispositifs et actions mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de ses engagements contractuels en matière de maîtrise des risques et de qualité de service.
- **Un comité de revue des produits**, placé sous la responsabilité directe de la direction générale, qui a pour mission d'analyser les nouveaux produits (ou garanties) et leurs risques afin de vérifier leur adéquation avec le business plan et le profil de risque de La Banque Postale Prévoyance. Il valide ou invalide les projets de lancement des nouveaux produits (ou garantie) avant présentation au Comité d'Examen des Produits de La Banque Postale.

#### B.1.1.4 Délégation de responsabilité

Le Directeur Général de La Banque Postale Prévoyance est investi par le Conseil d'administration des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément réservés au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale en vertu de la réglementation ou des Statuts de la Société.

Le deuxième Dirigeant effectif désigné par le Conseil d'administration a reçu du Directeur Général une délégation de pouvoirs lui permettant de traiter tous les sujets affectant La Banque Postale Prévoyance, de participer aux décisions ayant un impact important sur La Banque Postale Prévoyance, et d'assurer la continuité de la direction effective notamment en cas d'absence ou d'empêchement du Dirigeant Général.

#### B.1.1.5 Transactions importantes entre parties liées

Les transactions importantes de La Banque Postale Prévoyance consiste aux versements à ses actionnaires de :

- Commissions de distribution à La Banque Postale en tant que distributeur,
- Commissions de réassurance et frais de gestion à la CNP (qui était actionnaire de La Banque Postale Prévoyance à 50% jusqu'en juin 2016).

### **B.1.2 Fonctions clés**

Les personnes exerçant une Fonction Clé peuvent communiquer avec tout membre du personnel et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires, et peuvent accéder sans restriction à toute les informations pertinentes nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Elles doivent également signaler immédiatement au Conseil d'Administration tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité.

#### **La fonction de gestion des risques**

La fonction de gestion des risques a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Elle assiste et conseille la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance pour définir les stratégies de gestion de risques et les outils permettant d'en assurer l'évaluation et le suivi, notamment en fournissant, via un système de reporting adéquat, les éléments nécessaires à l'évaluation des performances du système de gestion des risques dans son ensemble.

La fonction de gestion des risques a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques, à savoir, identifier, mesurer, surveiller les risques et en assurer la bonne maîtrise.

Ainsi, la fonction de gestion des risques est en particulier responsable de :

- Superviser la mise en œuvre des politiques de gestion des risques

- Développer le cadre de l'appétit pour le risque et sa déclinaison dans les politiques
- Analyser le profil de risque des compagnies ;
- Etablir et mettre à jour la cartographie des risques ;
- Mettre en place les systèmes de mesure des risques et les indicateurs de rentabilité du capital alloué ;
- Définir les limites opérationnelles et, avec les fonctions en charge du contrôle de premier niveau, les procédures de vérification de ces limites ;
- Elaborer les scénarios de stress
- Encadrer le processus ORSA et la production du rapport ORSA
- Préparer les rapports à destination du Conseil d'Administration concernant l'adéquation globale du dispositif et de gestion des risques ;
- Contrôler la validité des systèmes de mesure des risques (back-testing) ;
- Contribuer à l'élaboration des normes de contrôle interne de 1er niveau ;
- Assurer la veille réglementaire en matière de surveillance prudentielle ;
- Animer les comités placés sous sa responsabilité (Comités de Gestion des Risques)
- Garantir le calcul du SCR et fonds propres solvabilité 2
- Formuler un avis sur les nouveaux produits
- Définir les techniques d'atténuation et plans de couverture des risques.

### La fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR et l'évaluation des engagements techniques en « Best Estimate ».

Elle a pour responsabilité de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques et émettre une opinion sur leur calcul et la cohérence des résultats obtenus,
- A ce titre, la fonction actuarielle développe des contrôles dans le but de garantir que les méthodes appliquées sont pertinentes et auditables et que les hypothèses utilisées et les résultats des modèles sont cohérents. Dans le cas où des incohérences seraient décelées, la fonction actuarielle propose s'il y a lieu les corrections nécessaires,
- Expliquer la variation des provisions techniques d'une période à une autre, en mettant en évidence les éléments de la variation résultant d'évolutions méthodologiques et du changement de données ou d'hypothèses,
- Emettre une opinion sur la politique de souscription et de réassurance,
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques. A ce titre, la fonction actuarielle fournit des recommandations quant aux procédures internes ou aux systèmes d'information,
- Animer le Comité modèle et hypothèses.

Dans le cas où le calcul et la validation des provisions techniques seraient réalisés par la fonction actuarielle, des processus et procédures adaptés devront être mis en œuvre pour éviter les conflits d'intérêt et garantir une indépendance appropriée.

Conformément aux dispositions réglementaires, et notamment à l'article 268 des Actes Délégués, la fonction actuarielle opère sous la responsabilité ultime du Conseil d'Administration auquel elle rend compte.

## **La fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité a la charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règles ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle pour prévenir de toute non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité a notamment la charge de :

- Promouvoir et mettre en œuvre la politique de conformité,
- Participer aux évaluations d'impact des changements de l'environnement juridique et aux traductions opérationnelles, et s'assurer de la mise en œuvre des chantiers qui en découlent,
- Assurer une gestion efficace des risques de non-conformité au travers la déclinaison d'une cartographie exhaustive et pertinente et de l'identification des moyens de prévention,
- Conseiller la Direction Générale dans la traduction opérationnelle des directives ainsi que dans leur mise en application,
- Développer une compréhension commune de la conformité en déclinant des actions de formation et de sensibilisation ciblées.

La fonction de vérification de la conformité met l'accent, en particulier, sur la déontologie et les règles Groupe, sur les dispositions relatives à son cœur de métier telles la protection de la clientèle, la protection des données, l'abus de marché, les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les opérations entre parties liées.

Le responsable de la fonction conformité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration et à la Direction Générale au moins une fois par an : plan de conformité, rapport d'évaluation et de vérification de la conformité.

Les missions et les principes de fonctionnement sont décrits au sein de la Politique de conformité du Pôle Assurance, en lien avec la Charte du Groupe La Banque Postale en la matière.

## **La fonction d'audit interne**

La fonction d'audit interne est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus clés.

Elle communique toute conclusion et recommandation en cas de défaillance du système de contrôle interne et de gestion des risques au Conseil d'Administration qui détermine quelles actions doivent être menées et veille à leur mise en place.

Son indépendance est garantie par un lien direct avec le Conseil d'Administration.

Les missions d'audit interne sont réalisées, conformément au plan d'audit défini et validé par la gouvernance exécutive, à partir de revues sur le terrain auprès des directions opérationnelles ou à partir de l'analyse des rapports internes ou externes portant sur les risques et les contrôles réalisés au sein de La Banque Postale Prévoyance.

Cette fonction est assurée par l'Inspection Générale du Groupe La Banque Postale. Dans ce cadre, pour La Banque Postale Prévoyance, l'exécution opérationnelle et la réalisation des missions prévues au Plan d'audit validé sont confiées à l'Inspection Générale du Groupe la Banque Postale.

Les missions et les principes de fonctionnement sont décrits au sein de la Politique d'audit interne, en lien avec la Charte du Groupe La Banque Postale en la matière.

### **B.1.3 Politique et pratiques de rémunération**

#### **Rémunérations des membres du Conseil d'Administration**

Les membres du Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur et ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire.

#### **Politique de rémunération**

La politique de rémunération s'applique aux personnes exerçant les fonctions visées ci-dessous au sein de La Banque Postale Prévoyance, c'est-à-dire :

- Les Directeurs Généraux ;
- Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat<sup>1</sup>.

L'examen de la rémunération du Directeur Général relève du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration s'appuie sur un Comité des Rémunérations qui formulera un avis au Conseil.

Le Conseil et/ou le Comité des Rémunérations se réunit a minima une fois par an afin d'examiner :

- La rémunération fixe du Directeur Général ;
- Les règles de détermination des éléments variables de sa rémunération ;
- Le cas échéant, les éléments complémentaires tels que le régime de retraite et les avantages en nature ;

et prendre toute décision relative :

- A l'attribution de la part variable de la rémunération au regard de l'atteinte des objectifs et critères posés par le Conseil l'exercice précédent ;
- A la fixation des objectifs et critères de la partie variable de la rémunération pour l'exercice suivant ;
- Aux mesures d'évolution de la part fixe de la rémunération.

---

<sup>1</sup> Le responsable de la Fonction Clé Audit Interne des Filiales est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur Général de La Banque Postale et fonctionnellement au Directeur du Pôle Assurance. Compte tenu de ce double rattachement, la fixation des objectifs, l'évaluation de la performance et les décisions en matière de rémunération sont réalisées par l'Inspecteur général après prise en compte de l'avis du Directeur du Pôle Assurance pour ce qui concerne l'exercice de la fonction d'audit interne du Pôle Assurance.

## B.2 Compétences et honorabilité

Cette section présente la politique et le processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clé, que ce soit lors de leur recrutement ou dans le cadre de leur évolution de carrière.

### B.2.1 Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés

Pour les dirigeants effectifs et pour chaque poste de fonctions clés, il est fait l'objet d'une fiche de poste, assortie le cas échéant d'une grille des compétences essentielles requises pour le poste et/ou la fonction. Ces éléments sont conservés par la Direction des Ressources Humaines du Pôle Assurance.

Toute nomination de dirigeant effectif et à une fonction clé doit être validée selon un processus décisionnel impliquant toutes les parties prenantes ayant elles-mêmes la compétence requise pour apprécier la compétence et l'expérience de la personne pressentie pour le poste, sur la base de toute l'information nécessaire à cette appréciation.

En amont de chaque nouvelle nomination, la DRH du Pôle Assurance doit se procurer le CV de la personne pressentie pour le poste ainsi que le bulletin n°3 de son casier judiciaire et, dans le cas d'une mobilité interne, l'intégralité de son dossier.

Une fois la nomination validée, les éléments sont transmis à la Direction des Affaires Générales du Pôle Assurance, qui collecte également :

- Les informations et justificatifs requis dans le formulaire de nomination du Responsable de la fonction clé ;
- Une attestation sur l'honneur de la personne nommée, certifiant :
  - Qu'elle n'a pas fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L.322-2 du Code des assurances, au I de l'article L.114-21 du Code de la Mutualité et à l'article L. 931-9 du Code de la Sécurité sociale ;
  - Que les informations communiquées à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans le cadre de sa nomination sont exactes ;
  - Qu'elle s'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments contenus dans la déclaration sur l'honneur.

### B.2.2 Formation à destination des dirigeants effectifs et des titulaires d'une fonction-clé

La Direction des ressources humaines est garante des compétences requises pour l'ensemble du personnel et notamment les membres des Comité de direction et ceux dont les missions relèvent de la gestion des risques.

Des formations sont régulièrement proposées aux Dirigeants Effectifs et aux responsables des fonctions clés.

## B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)

### B.3.1 Description du système de gestion des risques

#### B.3.1.1 Principes de gouvernance et d'organisation

##### B.3.1.1.1 Comitologie ; articulation des instances

La Banque Postale Prévoyance faisant partie du pôle Assurance de la Banque Postale, son système de gouvernance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du pôle Assurance et s'appuie sur un dispositif structuré qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité.

Ce dispositif permet en particulier une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités, comprenant :

- Les instances de gouvernance des risques,
- Les fonctions clés,
- Les activités opérationnelles de maîtrise des risques et de contrôle.

Le système de gestion des risques s'appuie sur une comitologie visant à assurer :

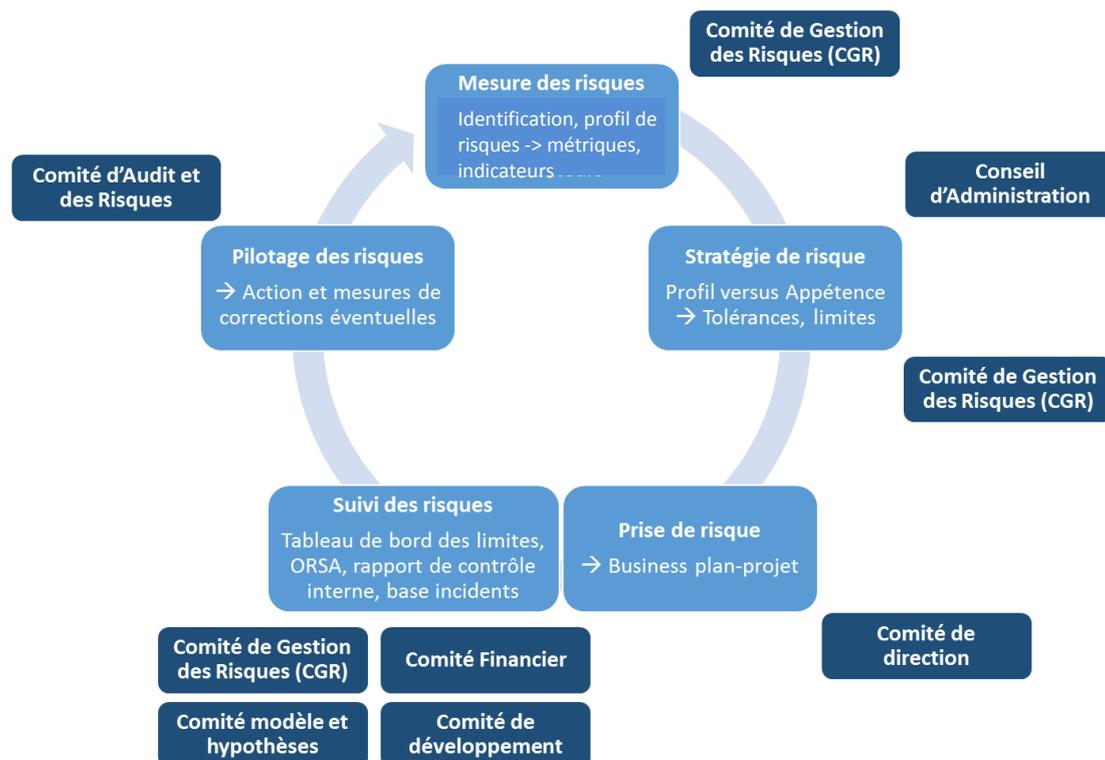
- Une gouvernance interne adaptée à l'organisation, les activités et le profil de risques,
- Une vision consolidée du business et des risques portés par les entités du Pôle Assurance,
- Une cohérence avec la comitologie, les dispositifs de suivi et de maîtrise des risques et les dispositifs de contrôle du Groupe La Banque Postale.

La Banque Postale Prévoyance a confié l'animation du système de gestion des risques à la Direction Risques et Actuariat, qui veille à la mise en œuvre du système de gestion des risques et s'assure de la bonne application des exigences de la réglementation solvabilité 2.

Le système de gestion des risques est défini en adéquation avec le profil de risques effectif de l'entité. En effet, les stratégies, principes directeurs et processus de gestion des risques visent à identifier, mesurer, gérer et surveiller les risques auxquels sont exposées les activités d'assurance de l'entité.

### B.3.1.1.2 Processus de gestion des risques et gouvernance associée

Ce processus de gestion des risques suit le cycle suivant :



Les rôles et responsabilités des différents comités sont décrits dans la section B.1

Le processus de gestion des risques se décompose en plusieurs étapes :

#### **Mesure des risques**

##### **Identification des risques**

L'identification des risques consiste à déterminer les facteurs de risques à savoir les éléments explicatifs des sources de pertes potentielles ou avérées que La Banque Postale Prévoyance peut encourir.

Le processus d'identification des risques vise à s'assurer que :

- La Banque Postale Prévoyance est bien au fait des risques majeurs auxquelles elle est exposée, et qu'elle met en œuvre tous les moyens pour les actualiser et les analyser de manière régulière, notamment au travers d'indicateurs appropriés ;
- Les risques significatifs que La Banque Postale Prévoyance encoure ou pourrait encourir sont bien captés et correctement analysés, notamment ceux pouvant remettre en cause la réalisation du Plan à Moyen Terme de la société ou porter atteinte à l'image du Groupe ;
- L'exigence de capital reflète bien le profil de risque de La Banque Postale Prévoyance.

Le processus est mis en œuvre à minima une fois par an et, de manière systématique en cas d'événement significatif pouvant impacter le profil de risque la société.

L'activité d'identification des risques est réalisée par les responsables des différentes directions

opérationnelles y compris la Direction Générale (« Preneurs de risques ») sous la coordination du Comité de Gestion des Risques. Les preneurs de risques analysent l'ensemble des macro-processus portant des risques significatifs et s'assurent de l'adéquation des dispositifs de contrôle.

L'étude des niveaux des indicateurs de mesure des risques est complétée par la construction de scénarios de stress devant être faits dans le cadre de l'ORSA. Ces scénarios permettent de juger de la robustesse de la société en observant le comportement des indicateurs définis dans le cadre d'un scénario défavorable. La définition de ces scénarii de stress est encadrée par la politique ORSA.

### **Profil de risques et métriques utilisées**

L'évaluation quantitative des risques majeurs est fondée sur la méthodologie bilancielle du SCR décrite au chapitre V des Actes Délégués de la Directive Solvabilité 2 (« Formule Standard de calcul du capital de solvabilité requis »).

Le SCR est le capital requis pour absorber la perte maximale de capital disponible, estimée via une approche basée sur la « value-at-risk » à l'horizon d'un an et avec une probabilité cohérente avec l'appétit pour le risque du Groupe.

Au-delà du SCR applicable aux natures de risques couvertes par la formule standard, des dispositifs ad hoc sont mis en place permettant d'évaluer les risques spécifiques.

Concernant l'ensemble des risques, des indicateurs supplémentaires peuvent également être utilisés en fonction de la nature des risques propres à chaque activité.

Ces indicateurs sont définis par la Direction des Risques Assurance, en lien avec les directions opérationnelles, et sont produits et présentés à travers un Tableau d'indicateurs des risques.

Pour le Pôle Assurance trois critères ont été retenus : **Capital / Liquidité / Résultat**.

**Le Capital** est la principale dimension utilisée pour gérer de manière appropriée les risques de la Filiale, avec pour objectif de :

- Constituer les réserves suffisantes pour faire face à des pertes inattendues;
- Fixer les limites opérationnelles pour maintenir les risques au niveau souhaité ;
- Définir les bases permettant d'évaluer la rentabilité attendue de chacune de ses activités.

Le Capital est suivi par le biais de :

- SCR formule standard ;
- Les ratios de solvabilité S1 et S2.

**La Liquidité** est la dimension qui permet de s'assurer que la Filiale est en mesure de satisfaire à ses besoins de cash à court et moyen terme, et de répondre aux obligations réglementaires en matière de couverture des engagements techniques.

La liquidité est suivie par le biais de :

- Ratio de couverture actif passif ;
- Niveau de liquidité.

Enfin, la volatilité du **Résultat** est pilotée pour atteindre les objectifs du Plan à Moyen Terme avec un niveau de variation définie.

Le résultat est suivi par le biais du Résultat d'exploitation.

L'ensemble des indicateurs définis pourront être observés selon les besoins :

- En vision présente centrale ;
- En vision présente stressée ;

- En vision prospective centrale (ORSA) ;
- En vision prospective stressée (ORSA).

## **Stratégie de risques et prise de risques**

La définition de la stratégie de risques constitue une étape clé du processus de gestion des risques dans la mesure où elle vise à préciser les risques que La Banque Postale Prévoyance souhaite prendre ou éviter, ainsi que les mesures mises en place pour piloter et orienter l'activité en conséquence.

Elle s'appuie sur la bonne connaissance des facteurs de risque auxquels la société est exposée et des conséquences des scénarios de stress.

La stratégie des risques adoptée par La Banque Postale Prévoyance est définie en conformité avec celle édictée par le Groupe La Banque Postale.

De manière pratique, la définition de la stratégie de risques est établie dans le cadre du Dispositif d'Appétit pour le Risque qui permet de s'assurer que :

- Des indications claires concernant l'Appétit pour le risque sont communiquées, mises en œuvre, et pilotées ;
- Une gouvernance adéquate, des procédures d'escalade et des processus de prise de décision appropriés sont bien en place.

Il précise notamment :

- Le profil de risques ;
- Les préférences aux risques ;
- Les métriques de risques ;
- L'appétit pour le risque ;
- La tolérance aux risques ;
- Les limites opérationnelles.

### B.3.1.2 Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques de La Banque Postale Prévoyance sont présentées dans le schéma ci-dessous :



#### □ Politiques spécifiques au Métier Assurance

Politique relatives au dispositif de contrôle et gestion des risques	Audit interne	Contrôle interne	Conformité	Sous-traitance	Compétence & honorabilité
Politiques liées à des types de risques	Souscription	Provisionnement	Investissements et liquidité	Risque Opérationnel	Réassurance
Politiques liées à des processus	ALM	Gestion du capital	ORSA	Qualité des données	Reporting

#### □ Politiques générales du Groupe

Politique de gestion des risques opérationnels Groupe	Plan de Poursuite de l'Activité	Gestion de crise	Sécurité des personnes et des biens	Sécurité des systèmes d'information	Traçabilité informatique des opérations
---	---------------------------------	------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

**La politique de Maîtrise des Risques Assurance**, qui définit notamment pour le Pôle Assurance :

- Le système de gouvernance mis en place, incluant les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de maîtrise des risques ;
- Les catégories de risques auxquelles le Pôle Assurance est exposé et les processus mis en place pour les identifier et les analyser ainsi que les méthodes pour mesurer et évaluer les risques en question ;
- Le cadre permettant de définir la stratégie des risques Assurance ;
- Les processus et les procédures permettant d'assurer une gestion efficace des risques et la mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques ;
- Les obligations en matière de reporting interne et externe ;
- La culture du risque dans l'entreprise et son intégration aux décisions clés.

**La politique de contrôle interne**, qui décrit pour le Pôle Assurance :

- Les principes généraux du dispositif de contrôle interne ;

- Les rôles et les responsabilités des comités et acteurs intervenant dans le dispositif de contrôle interne.

**La politique d'audit interne**, qui définit pour le Pôle Assurance l'activité d'audit interne, les principes et modalités de sa mise en œuvre ainsi que les éléments permettant son pilotage au sein de La Banque Postale Prévoyance.

**La politique de sous-traitance**, qui définit la gestion des risques liés aux opérations externalisées du Pôle Assurance de La Banque Postale, au travers notamment de la définition des processus d'identification, d'évaluation, de validation, de suivi et de contrôle de ces opérations.

**La politique de qualité des données**, fixe les principes et les exigences visant à assurer un niveau de qualité suffisant aux données utilisées dans les calculs des provisions techniques Best Estimate.

**La politique de vérification de la conformité**, dont l'objectif est de définir et formaliser les principes directeurs retenus par le Pôle Assurance en matière de vérification de la conformité et de décrire les acteurs participant à sa mise en œuvre. La finalité de la Conformité est de protéger le Pôle Assurance de La Banque Postale contre le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou d'atteinte à la réputation qui résulterait d'un manquement aux obligations de conformité.

**La politique de reporting**, qui décrit pour le Pôle Assurance :

- La structure des rapports réglementaires communiqués périodiquement à l'ACPR et au Public ;
- L'organisation de la préparation, la revue, l'approbation et la transmission de ces rapports (rôles, responsabilités, calendrier et canaux de diffusion), dont :
  - Les fonctions en charge de la préparation des rapports ;
  - Le contrôle de la fiabilité, exhaustivité et cohérence des informations transmises ;
  - Le processus de visant à satisfaire aux exigences de communication.

**La politique de compétence et honorabilité**, qui décrit pour le Pôle Assurance le cadre et les objectifs d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent d'autres fonctions clé, que ce soit lors de leur recrutement ou dans le cadre de leur évolution de carrière.

**La politique investissement et gestion des risques ALM**, qui vise à définir pour le Pôle Assurance :

- L'organisation de la gestion des investissements et la maîtrise des risques associés ;
- Les règles générales de mesure et d'encadrement des risques liés aux investissements et des risques ALM ;
- Les dispositifs généraux de surveillance, d'alerte et d'escalade et les dispositifs généraux de suivi des risques liés aux investissements.

**La politique de réassurance**, qui définit pour La Banque Postale Prévoyance les normes d'atténuation du risque de souscription par la réassurance, et le processus à suivre lors du lancement du renouvellement et du suivi du plan de réassurance, en particulier :

- Les rôles et responsabilités des comités et des acteurs intervenant dans la gestion de la réassurance ;
- Les normes de renouvellement du plan annuel de réassurance ;
- Les exigences en termes de reporting, contrôles, et de suivi des risques de souscription assurés.

**La politique de gestion du risque de souscription** de La Banque Postale Prévoyance, décrit les normes de souscription et de tarification, ainsi que le processus à suivre lors du lancement de nouveaux produits.

**La politique de gestion du risque de provisionnement**, vise à garantir une gestion adéquate du processus de provisionnement de la compagnie, et des risques sous-jacents et la suffisance des niveaux de provisionnement en regard de la réglementation.

**La politique Gestion des Risques Opérationnels**, dont les objectifs sont de :

- Satisfaire aux exigences réglementaires, par la mise en œuvre des prescriptions et des bonnes pratiques en matière de gestion des risques opérationnels ;
- Améliorer la performance et préserver la valeur de l'entreprise, par la prise en compte systématique des risques opérationnels dans les processus de décision, de pilotage, de gestion, de conception de produits, activités ou systèmes, de conduite de changement. La finalité est bien de protéger les résultats du pôle Assurance par la mise en œuvre d'actions de contournement ou de maîtrise que celles-ci soient issues d'une analyse des risques (cartographie), de la survenance d'incidents ou d'une analyse de scénarios ;
- Développer le professionnalisme de chaque collaborateur au sein du pôle Assurance du Groupe La Banque Postale, par le développement d'une culture et de réflexes orientés vers la maîtrise des risques opérationnels dans l'exercice quotidien de ses missions et activités.

**La politique de Gestion du Capital**, en cours de validation, qui vise à définir :

- Les principes de gestion du capital ;
- Les procédures de gestion du capital ;
- La procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité.

**La politique ORSA**, en cours de validation, qui expose les principes et les processus de production de cette évaluation au sein du Pôle Assurance de La Banque Postale et donc pour La Banque Postale Prévoyance. En particulier, cette politique vise à définir :

- Les principes généraux du dispositif ORSA ;
- Les règles de gouvernance ;
- Les processus et méthodes permettant de mener les évaluations.

L'ensemble de ces politiques, constituant le « Cadre des politiques » du Pôle Assurance, sont revues a minima annuellement. Cette revue annuelle relève de la responsabilité de la Direction des Risques Actuariat dont les responsabilités sont les suivantes :

- S'assurer que le cadre des politiques couvre l'ensemble des risques sous-jacents auxquels est ou peut être exposé l'ensemble des entités du pôle assurance de la Banque Postale,
- S'assurer de la cohérence des politiques avec la stratégie du pôle assurance et de l'appétence au risque,
- Veiller à la surveillance des limites de risques définies,
- Initier la mise à jour annuelle des politiques.

### **B.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité**

Le processus ORSA de La Banque Postale Prévoyance est un processus propre à l'entreprise ; il se fonde sur les objectifs stratégiques de développement et de gestion des risques définis par le Conseil d'Administration transposés dans le Plan à Moyen Terme de la société (ci-après dénommé le « Business Plan »). Le processus ORSA doit permettre à La Banque Postale Prévoyance :

- D'identifier les risques auxquels La Banque Postale Prévoyance est exposée,
- De quantifier son besoin global de solvabilité sur l'horizon du Business Plan,
- De vérifier sa capacité à respecter les exigences réglementaires du SCR et du MCR sur l'horizon du Business Plan,
- D'évaluer si son profil de risque s'écarte des hypothèses utilisées pour calibrer les calculs de SCR par la formule standard.

La Banque Postale Prévoyance évalue sur l'horizon du Business Plan le niveau des moyens nécessaires pour faire face aux risques importants liés à son activité ainsi que sa capacité à satisfaire aux exigences réglementaire en matière couverture du SCR et du MCR par ses fonds propres, en particulier en situation adverse.

Le choix des scénarios en situation adverse est réalisé en fonction de la stratégie de développement et du profil de risque de la société en modélisant une dégradation de facteurs auxquels La Banque Postale Prévoyance est la plus exposée, qui peuvent être exogènes ou liés à l'entreprise et son activité.

Le processus ORSA est réalisé et un rapport ORSA est rédigé de manière annuelle, mais un ORSA exceptionnel peut être produit à tout moment en cas de survenance d'événements majeurs impactant fortement le profil de risque de La Banque Postale Prévoyance ou les prévisions du Business Plan.

L'ORSA exceptionnel est déclenché sur demande de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration, et peut donner lieu à une mise à jour complète ou partielle du rapport ORSA. Le rapport produit devra être validé par le Conseil d'Administration, puis transmis aux autorités de supervision pour information.

L'ORSA exceptionnel est un outil d'aide à la décision pour la direction générale de La Banque Postale Prévoyance, lui permettant de disposer d'une évaluation prospective des risques et de la solvabilité dans le cas de la réalisation d'un événement majeur non anticipé dans le Business Plan. Voici quelques exemples d'événements pouvant donner lieu à un ORSA exceptionnel :

- Evolution du profil de risque suite à la variation de facteurs exogènes : évolution des marchés, catastrophe naturelle, etc...
- Décalage important entre les hypothèses du Business Plan et le réalisé : déviation de la sinistralité par rapport à l'anticipé, non atteinte des objectifs de production, etc...
- Nécessité d'apport de vision prospective lors de processus de décisions structurels : lancement de nouveaux produits, évolution du programme de réassurance, revue de la tarification, etc...

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital ;
- La réduction ou annulation du dividende ;
- Une proposition d'évolution du programme de réassurance ;
- Une proposition d'évolution des allocations d'actifs ;
- L'achat de couvertures financières ;
- Le recours à la réassurance ;
- La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats ;
- L'adaptation du volume d'activité ;
- Et/ou tout autre action permettant de réduire le profil de risque.

## B.4 Contrôle interne

### B.4.1 Le système de contrôle interne

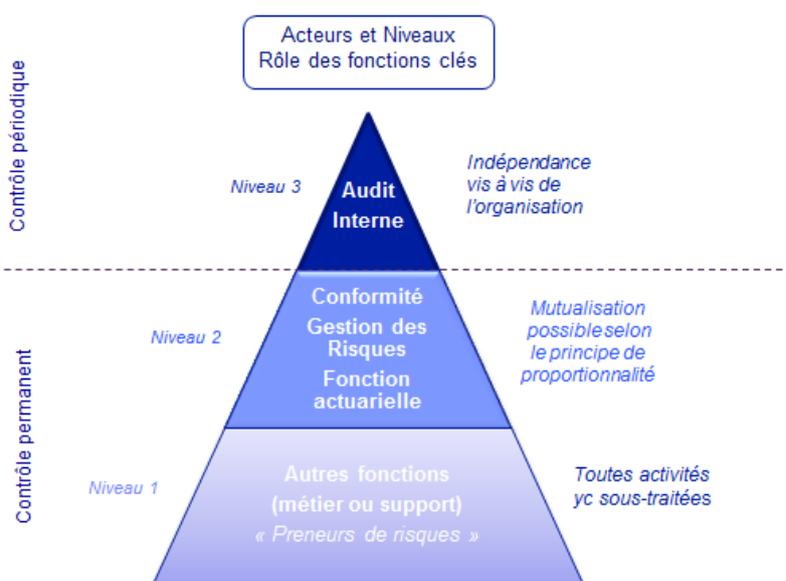
#### B.4.1.1 Description du dispositif de contrôle interne

Les objectifs du dispositif de contrôle interne portent sur les 5 axes suivants :

- L'environnement de contrôle ;
- L'évaluation des risques ;
- Les activités de contrôle ;
- L'information et la communication ;
- Le pilotage.

Le responsable du contrôle permanent est rattaché à la direction « Conformité et Contrôle permanent ».

Ce dispositif est basé sur plusieurs niveaux de contrôle sensibilisant l'ensemble de l'organisation en matière de gestion des risques, présentés dans le schéma ci-dessous :



Le dispositif de Contrôle Interne est organisé de telle sorte que l'ensemble des personnels soient sensibilisés et responsabilisés en matière de gestion des risques. Il s'articule donc autour d'un système comportant trois niveaux de contrôle, les deux premiers niveaux permettant de contrôler l'activité de manière permanente et le troisième niveau de contrôle étant périodique :

- Le 1er niveau de contrôle est intégré aux processus et s'applique à toute l'activité de La Banque Postale Prévoyance ;
- En 2ème niveau interviennent les fonctions clés Actuariat, Gestion des Risques et Vérification de la Conformité ;
- En 3ème niveau intervient la fonction d'Audit Interne, de manière strictement indépendante de l'organisation et du fonctionnement de la structure.

Ainsi, l'organisation de la Banque Postale Prévoyance prévoit une répartition adéquate des fonctions et des responsabilités séparant clairement les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle. La

répartition vise à limiter toute possibilité de conflits d'intérêts. Des règles strictes doivent être appliquées pour qu'une même personne ne soit pas à la fois chargée de tâches opérationnelles et de contrôle.

#### B.4.1.2 Objectifs et missions du dispositif de contrôle interne

Les objectifs et missions des différents niveaux du contrôle interne sont décrits ci-dessous.

##### **Premier niveau de contrôle**

Les acteurs en charge des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau sont les responsables opérationnels. Ils assurent la mise en place de contrôles intégrés aux processus métiers de manière à mesurer, surveiller et maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité, y compris lorsqu'ils pilotent des activités déléguées.

Dans ce cadre, ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des processus et des procédures de la société.

Le contrôle 1<sup>er</sup> niveau implique donc les collaborateurs assumant une fonction opérationnelle et est réalisé par la hiérarchie ou les opérationnels de façon manuelle ou automatique.

La réalisation de ces contrôles doit être formalisée et justifiée.

##### **Deuxième niveau de contrôle**

Les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution, de la pertinence et de la fiabilité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau par des acteurs indépendants de l'activité opérationnelle.

##### ***Le plan de contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau***

Les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau sont définis annuellement, au travers d'un plan de contrôle présenté au Comité de Gestion des Risques, et validé par la Direction Générale. Il s'applique à toutes les activités, y compris celles qui sont sous-traitées.

Le plan de contrôle porte notamment sur :

- Le respect des politiques, normes et règles internes ;
- Les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques revue annuellement, y compris les nouveaux risques identifiés ;
- Les plans d'amélioration mis en œuvre au cours de l'exercice précédent ;
- Les incidents significatifs constatés au cours de l'exercice précédent ;
- Les processus de production comptable, financier et prudentiel ;
- Les recommandations de l'audit interne et de la direction générale.

##### ***Formalisation des contrôles de 2ème niveau***

Les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau sont formalisés de façon à tracer :

- La méthodologie du contrôle de 2ème niveau réalisé ;
- Les résultats du contrôle de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques contrôlé ;
- Les plans d'actions et le suivi de leur mise en œuvre.

Les résultats contrôles de 2<sup>ème</sup> sont préalablement partagés avec la ligne hiérarchique opérationnelle concernée puis communiqués au Comité de Gestion des Risques.

### **Suivi des plans d'améliorations**

Il est de la responsabilité du service Contrôle permanent de suivre la mise en œuvre des plans d'améliorations préconisés à l'issue des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau qu'il a réalisés, et d'en assurer le reporting à la Direction générale et au Comité de Gestion des Risques.

### **Troisième niveau de contrôle**

Le troisième niveau de contrôle est assuré, en toute indépendance, par la fonction clé audit interne. Il a pour objectif, dans une logique de contrôle périodique, de vérifier le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, et d'apprécier l'efficacité des processus de maîtrise des risques et contrôles associés.

L'audit interne peut également formuler des recommandations d'amélioration et veille à leur mise en œuvre.

### **Suivi des plans d'actions correctifs**

Il est de la responsabilité du service Contrôle permanent de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs établis en réponse aux constats de l'Inspection Générale de La Banque Postale, de l'ACPR ou de l'Audit interne et d'en assurer le reporting à la Direction générale et au Comité de Gestion des Risques.

#### B.4.1.3 Rôles et responsabilités au sein du système de contrôle interne

Les rôles et responsabilités sont définis de la manière suivante :

#### **Le Conseil d'Administration et comités**

Le Conseil d'Administration valide la politique de contrôle interne, et est informé par le Comité d'Audit et des Risques, qu'il a mis en place, et par la Direction Générale de sa bonne exécution.

Le Comité d'Audit et des Risques peut donner un avis au Conseil d'Administration en amont de la validation de la politique de contrôle interne, et il informe le Conseil d'Administration de sa bonne application.

Le Comité de Gestion des Risques mis en place par la Direction Générale a pour missions, au titre du contrôle permanent, de :

- Se prononcer sur une proposition de plan de contrôle de 2ème niveau qui sera soumise à la validation de la Direction générale,
- Suivre la réalisation des contrôles de 2ème niveau et leurs résultats et la mise en œuvre des plans d'actions.

#### **Le responsable du contrôle permanent**

Le responsable du service contrôle permanent, placé sous la responsabilité de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du pôle Assurance :

- Définit la méthodologie de contrôle ;
- coordonne et assure le pilotage du dispositif de contrôle interne ;
- Organise des actions de sensibilisation des responsables opérationnels, dans le cadre de la mise en œuvre de l'environnement de contrôle ;
- Est responsable de la réalisation effective des contrôles de 2ème niveau entrant dans son périmètre ;
- Etablit les différents reportings au titre du contrôle interne aux comités internes, à la Direction Générale, au Conseil d'administration, et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

- Répond aux sollicitations des Commissaires aux Comptes.

Les contrôleurs internes du pôle Assurance sont essentiellement dédiés à la réalisation de missions de contrôle interne et sont indépendants des activités opérationnelles.

## **Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Prévoyance**

Il appartient à chaque Direction (métier ou support) de La Banque Postale Prévoyance de :

- Identifier les risques associés aux processus dans lesquels ses services sont impliqués ;
- Mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de 1er niveau afin de couvrir les risques identifiés en respectant un ratio coût / bénéfice raisonnable ;
- Définir et de mettre en œuvre les plans d'amélioration de la couverture des risques opérationnels lorsque le risque résiduel est insuffisamment couvert.

### **B.4.2 La fonction de vérification de la conformité**

#### B.4.2.1 Description de la fonction de vérification de la conformité

Les procédures mises en place par la fonction de vérification de la conformité visent à assurer la bonne application de la réglementation en vigueur dans les documents contractuels, commerciaux et des processus de gestion. Ces procédures de conformité prévoient notamment :

- La consolidation des avis / travaux / analyses de risques par les directions Métiers concernées, au titre des processus de validation des livrables sur les projets, sur les documents commerciaux et contractuels, sur les contrats avec les prestataires ... ;
- L'émission d'un avis de conformité au terme de cette consolidation, qui prend en compte et permet un équilibre acceptable entre l'ensemble des risques et contraintes identifiés par les différentes directions Métiers ;
- Une procédure d'arbitrage / de décision en cas de difficulté sur les analyses / la tolérance aux différents risques identifiés ;
- Une procédure de validation qui définit des règles précises en matière de circuit de validation et de formalisation des avis.

A minima, La Banque Postale Prévoyance met en œuvre les procédures suivantes :

- Procédure de conformité liée à la création de produit ou à la modification substantielle de produits existants ;
- Procédures de conformité liée à la validation de documents relatifs aux produits d'assurance ;
- Procédure liée à la validation de documents commerciaux ou de communication ;
- Procédure liée à la contractualisation / validation des contrats avec des prestataires ou partenaires ;

Les risques de non-conformité sont pleinement intégrés aux cartographies des risques de la Banque Postale Prévoyance. Sur la base de cette cartographie, est établi un plan de contrôle qui fait l'objet d'un reporting à la Fonction Conformité de La Banque Postale Prévoyance.

#### B.4.2.2 Objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité

Le dispositif de vérification de la conformité porte notamment sur les axes suivants :

#### **Élaboration et mise à jour des référentiels**

Le Pôle Assurance de La Banque Postale s'assure de l'existence d'un référentiel ou d'un référent de conformité qui permet une identification et un recensement de :

- L'ensemble des textes et règles externes applicables à son activité, à savoir notamment :
  - Les dispositions et textes spécifiques à son activité d'assurance qu'elles soient issues du Code des assurances, de la réglementation européenne, des instructions, recommandations ou positions émanant de l'autorité de tutelle (l'ACPR), de la jurisprudence, d'engagements déontologiques et codes de bonne conduite issus d'associations ou de fédérations professionnelles ...
  - Les dispositions et textes applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ;
  - Les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de la consommation et à la protection des consommateurs ;
  - Les dispositions et textes applicables relevant des lois informatiques et libertés, au respect de la confidentialité des informations et données personnelles et du secret médical ;
  - Les autres dispositions légales et réglementaires, ou encore la jurisprudence, relevant du droit commun, comme le code civil, le code de commerce, les règles relatives au droit du travail, les règles de la concurrence, les droits relatifs à la propriété intellectuelle ...
- Les risques et sanctions attachés au non-respect de ces normes et réglementations.

### **Veille juridique et réglementaire**

Le Pôle Assurance de La Banque Postale s'appuie sur une veille juridique et réglementaire. Dans ce cadre :

- Il participe aux travaux et instances du Groupe La Banque Postale qui traitent de la veille réglementaire sur les activités d'assurances ;
- Il est destinataire des notes de veille établies par les directions juridiques des actionnaires afin de garantir une cohérence juridique ;
- Pour les évolutions réglementaires touchant les processus de commercialisation, la réglementation relative à l'intermédiation en assurance ou touchant aux règles de bonne conduite avec la clientèle, des échanges sont organisés entre La Banque Postale Prévoyance et son distributeur pour définir et mettre en place, le cas échéant, un plan d'actions commun.

La conformité de La Banque Postale Prévoyance s'assure de la diffusion de l'information auprès de sa Direction Générale et/ou des Directions métiers concernées par le mode de communication le plus approprié (réunion d'information, note, bulletin de veille...) afin :

- De les informer des impacts / risques de non-conformité liés aux évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou autres sur les produits, processus et activités de La Banque Postale Prévoyance ;
- De s'assurer de la mise en œuvre et de la déclinaison de plan et/ou d'actions de mise en conformité. Dans le cas où, compte tenu de contraintes propres ou d'un contexte le justifiant, les analyses et/ou plans de mise en conformité ne seraient pas strictement appliqués ou mis œuvre, cette décision sera instruite et documentée par la fonction conformité de La Banque Postale Prévoyance auprès de la Direction Générale.

#### B.4.2.3 Rôles et responsabilités de la fonction de vérification de la conformité

Les rôles et responsabilités sont définis de la manière suivante :

#### **Le Conseil d'Administration et comités**

Le Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance valide la politique de conformité.

Le Comité d'Audit et des Risques informe le Conseil d'Administration de la bonne application de la politique de conformité.

Le Comité de Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance diffuse la politique de conformité et met en place une structure organisationnelle qui attribue de façon claire les responsabilités, établit les relations hiérarchiques et les obligations en matière de vérification de la Conformité.

Le Comité de Gestion des Risques supervise notamment l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité. Il suit régulièrement les résultats du plan de contrôle sur les aspects de non-conformité, les incidents majeurs de non-conformité et les plans d'action de non-conformité.

### **La fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la Conformité veille à la bonne application du dispositif de contrôle mis en place dans le respect des règles déontologiques et administratives en vigueur.

La fonction de vérification de la conformité a la charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règles ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle pour prévenir de toute non-conformité

La fonction de vérification de la conformité a notamment la charge de :

- Promouvoir et mettre en œuvre la politique de conformité;
- Participer aux évaluations d'impact des changements de l'environnement juridique et aux traductions opérationnelles, et s'assurer de la mise en œuvre des chantiers qui en découlent ;
- assurer une gestion efficace des risques de non-conformité au travers de la déclinaison d'une cartographie pertinente et de l'identification des moyens de prévention ;
- Conseiller la Direction Générale dans la traduction opérationnelle des directives ainsi que dans leur mise en application ;
- Développer une compréhension commune de la conformité en déclinant des actions de formation et de sensibilisation ciblées.

Le responsable de la fonction conformité rend compte formellement de ses travaux au Conseil d'Administration et la Direction Générale au moins une fois par an.

### **Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Prévoyance**

Le dispositif de conformité repose aussi sur les acteurs suivants :

- Les services juridiques ont la charge de la maîtrise des risques juridiques de l'entité, ils informent et conseillent les Métiers et la Direction Générale sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives existantes ou à venir afférentes aux activités de leur entreprise d'assurance.
- Les opérationnels responsables de la conformité sur leur périmètre d'activité.

## **B.5 Fonction Audit interne**

### **B.5.1 Présentation de la fonction audit interne**

L'Audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Il est attentif à la constante amélioration du fonctionnement de l'ensemble des directions de La Banque Postale Prévoyance, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

L'Audit interne peut également exercer une fonction de conseil pour le Directeur général.

Pour répondre à ces objectifs, l'Audit interne, doit, en ce qui concerne les activités de la Banque Postale Prévoyance :

- Assurer un niveau satisfaisant de couverture d'audit dans la mesure des ressources allouées en cohérence avec le plan d'audit au niveau du Groupe ;
- Respecter le plan d'audit approuvé et justifier les écarts ;
- Communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- Garantir la pertinence des conclusions et constats qu'il formule ;
- S'assurer de la qualité et de la mise en œuvre de plans d'action formulés par le métier audité au regard de la criticité des constats formulés.

### **B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne**

#### B.5.2.1 Rôles et gouvernance de l'audit interne

##### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration valide le plan d'audit soumis par le Comité d'Audit et des Risques. Annuellement, et en cas d'exercice du devoir d'alerte du responsable de la fonction Audit Interne, le Conseil d'Administration prend connaissance de la synthèse des activités d'audit interne.

##### **Le Comité d'Audit et des Risques**

Dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques, le Comité d'Audit et des Risques, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et sans préjudice des compétences de ce dernier, a la charge d'examiner le plan d'audit et de prendre connaissance de la synthèse des activités d'audit interne, notamment en terme de couverture du plan annuel d'audit, de recommandations émises et mises en œuvre par les directions opérationnelles.

##### **Le Directeur Général**

La programmation des missions d'audit interne est préparée après échange avec les dirigeants effectifs des filiales, avec le directeur du Pôle Assurance de La Banque Postale, et avec le président du Comité des Risques de la Banque et les présidents des comités d'audit des filiales.

La programmation tient également compte des rapports des autorités de tutelle ou des autorités de contrôle externe, des rapports des commissaires aux comptes et du tableau de bord du contrôle permanent. Les besoins d'audit ainsi identifiés sont hiérarchisés et répartis dans le temps en fonction d'une analyse des risques basée sur la criticité estimée des risques concernés, leur probabilité d'occurrence leur impact estimé, et en fonction des évolutions et projets en cours ou prévus impactant ces risques et les organisations concernées.

L'Inspecteur Général de La Banque Postale soumet à la validation du Comité des Risques de La Banque Postale, au cours du dernier trimestre de chaque année, le programme d'intervention portant

sur l'année à venir. Ce programme, définitivement validé, est soumis aux comités d'audit des filiales pour les missions les concernant respectivement.

Le Directeur Général veille à ce que l'Inspection Générale dispose des moyens et accès nécessaires pour la réalisation de ses missions.

Chaque mission donne lieu à une réunion de restitution à l'occasion de laquelle les projets de conclusions et la mission sont présentés au Directeur Général et aux responsables des processus audités.

### **La fonction Clé Audit interne**

Cette fonction est assurée par un collaborateur de l'Inspection Générale du groupe La Banque Postale au sein de laquelle un pôle "Banque / Assurance" a été spécifiquement créé, composé d'une équipe en partie issue du monde de l'assurance. Ce pôle a en particulier compétence sur l'ensemble des sociétés d'assurance du groupe LBP ainsi que sur les activités de distribution des produits assurances au sein de LBP et du Réseau LBP. Ce périmètre permet la couverture des processus assurances de bout en bout quelle que soit l'entité juridique intervenant sur le processus.

Dans ce cadre, pour La Banque Postale Prévoyance, l'exécution opérationnelle et la réalisation des missions prévues au plan d'audit validé sont confiées à l'Inspection Générale du Groupe la Banque Postale, qui met les moyens de l'Inspection Générale à la disposition du Pôle Assurance et La Banque Postale Prévoyance pour la réalisation des missions d'audit pris en charge par cette fonction.

Cette délégation ne présage pas des prérogatives de l'Inspection Générale sur le contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau qu'elle exerce sur La Banque Postale Prévoyance au titre de ses missions pour le Conseil de surveillance de La Banque Postale dans le cadre du propre plan d'audit de La Banque Postale.

L'Inspecteur Général du Groupe La Banque Postale est responsable de la bonne application de la Charte d'Inspection Générale du Groupe et de la politique d'audit interne du Pôle Assurance

Les principales fonctions que doit remplir la fonction d'audit interne à l'égard du Comité d'Audit et des Risques de La Banque Postale Prévoyance sont de :

- Lui communiquer le plan annuel des missions programmées,
- Lui fournir des éléments d'appréciation sur la qualité du système de gouvernance. Cette appréciation doit s'appuyer un rapport ad hoc,
- Lui permettre d'examiner périodiquement l'activité et le résultat du contrôle interne de la La Banque Postale Prévoyance,
- Recueillir ses propositions d'actions complémentaires et les mettre en application ou s'assurer qu'elles le sont.

Dans le cadre de la délégation de la fonction d'Audit Interne, la personne en charge pour le compte de La Banque Postale Prévoyance rend compte à la Direction Générale. Les relations s'articulent autour des principaux points suivants :

- Programme annuel d'intervention ;
- Déroulement des missions ;
- Suivi des recommandations ;
- Relations avec le Comité d'Audit et des Risques ;
- Relations avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- Activité et moyens de l'Audit Interne.

Il a un accès direct et permanent aux Directions de La Banque Postale Prévoyance et peut exercer, lorsque les circonstances l'exigent, son devoir d'alerte tel que prévu par la réglementation en vigueur.

## Liens avec les autorités extérieures

L'Audit Interne est en relation avec les autorités extérieures suivantes :

- Les autorités de tutelle : ACPR, Banque de France et AMF ;
- Les organisations professionnelles : FBF, ASF, Groupement CB,..etc ;
- Les organes de contrôle : IGF, Commissaires aux comptes...etc.

## La Direction des Risques et Actuariat

Dans le respect de leurs attributions respectives, l'Audit Interne établit des relations régulières avec la Direction des Risques en :

- Lui donnant ses éléments d'appréciation, notamment par la communication d'un exemplaire de tous les rapports émis par elle, sur la façon dont les risques sont effectivement pris en compte et maîtrisés dans la filiale ;
- Attirant son attention sur des risques émergents ou mal couverts ;
- Demandant régulièrement son appréciation sur les principaux risques qu'elle suit ;
- Se faisant communiquer les règles qu'elle est amenée à édicter et les difficultés d'application qu'elle peut rencontrer.

## La fonction clé Conformité

Dans le respect de leurs attributions respectives, l'Audit Interne établit des relations régulières avec la fonction clé Conformité, dont la responsabilité relève de la Direction Conformité et Contrôle Permanent, en lui communiquant ses éléments d'appréciation, notamment par la communication d'un exemplaire de tous les rapports émis par elle, sur la façon dont la conformité est effectivement prise en compte et maîtrisée au sein la société.

L'Audit Interne est associée à la veille réglementaire conduite par la Conformité.

Il signale au Déontologue les manquements déontologiques, notamment à la suite des enquêtes.

Il procède régulièrement à une évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Elle est informée par la Direction Conformité et Contrôle Permanent de tout incident en matière de conformité.

## Le pôle juridique

L'Audit Interne consulte le pôle juridique au sein de la Direction des Affaires Générales sur les risques juridiques ou, le cas échéant, sur l'analyse juridique de situations rencontrées au cours des audits. Il signale à celui-ci les risques juridiques qu'il a détectés ou l'inobservation des règles juridiques que celle-ci a édictées.

## Les autres directions

En ce qui concerne la Direction Comptable, l'Audit Interne s'assure notamment de la qualité et de l'exhaustivité des contrôles que celle-ci réalise sur l'enregistrement des écritures et sur leur bonne imputation. Elle l'informe des principaux dysfonctionnements comptables et des anomalies qu'elle peut être amenée à constater à l'occasion de ses missions.

Elle établit également un lien avec la DRH pour toutes les affaires qui le nécessitent.

Ces directions sont cependant – au même titre que les autres directions de La Banque Postale Prévoyance – dans le champ des vérifications de l'audit interne.

## B.5.2.2 Construction du plan d'audit interne et communication des résultats de l'audit interne

### **Plan d'audit interne**

Le plan d'audit pluri-annuel de La Banque Postale Prévoyance s'aligne sur les conditions fixées par la Charte de l'Inspection Générale de la Banque Postale, qui prévoient des cycles d'audit pluriannuels, en fonction, notamment, du risque intrinsèque lié à l'activité de La Banque Postale Prévoyance, d'une part, et la qualité des contrôles évaluée lors de la mission précédente, d'autre part.

L'identification des audits thématiques ou des audits de processus s'appuie notamment sur :

- Les obligations réglementaires ;
- Les demandes des organes de gouvernances de La Banque Postale Prévoyance ;
- Les rapports des autorités de tutelle, des autorités de contrôle et des commissaires aux comptes ;
- Les demandes de la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance ;
- La cartographie des risques de La Banque Postale Prévoyance;
- Les rapports de contrôle permanent issus de La Banque Postale Prévoyance.

Le plan d'audit est alors constitué en tenant aussi compte :

- Des missions déjà identifiées au sein de La Banque Postale Prévoyance par l'Inspection Générale au titre du plan d'audit de La Banque Postale ;
- Des priorités générales identifiées par le Conseil de Surveillance de La Banque Postale sur le plan d'audit de La Banque Postale ;
- Des ressources et disponibilités de l'Inspection Générale.

Intégré dans le plan d'audit de La Banque Postale, le plan d'audit de La Banque Postale Prévoyance est présenté en Conseil de Surveillance de La Banque Postale.

Le plan d'audit est présenté par un représentant de l'Inspection Générale au Comité d'Audit et des Risques de La Banque Postale Prévoyance pour avis, puis au Conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance pour approbation.

### **Communication des résultats**

Chaque mission donne lieu à un rapport qui comporte notamment :

- Une synthèse portant une appréciation d'ensemble du dispositif de contrôle interne de l'activité ou du processus audité, une analyse des risques majeurs, de leur degré de maîtrise ainsi qu'un commentaire sur les principales anomalies relevées,
- Une analyse du contexte : chiffres-clés, résultats d'activité, organisation et pilotage,
- Une partie détaillée décrivant l'ensemble des constats et des recommandations,
- Les annexes nécessaires à la compréhension des problèmes relevés.

Ce rapport est soumis à une procédure contradictoire avec les Directeurs des activités opérationnelles auditées et n'est diffusé, sauf exception, qu'après réception des réponses et du plan d'actions des Directions auditées.

Le rapport est ensuite diffusé et présenté oralement au Directeur Général éventuellement accompagné des fonctions clés concernées, à la hiérarchie de l'activité auditée et aux responsables opérationnels identifiés comme interlocuteurs permanents de l'Audit interne. L'Audit Interne peut ajouter des destinataires à cette liste s'il le juge opportun.

Les rapports d'enquête sur les fraudes ne sont pas soumis à la procédure contradictoire.

## Suivi des recommandations

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions auditées de La Banque Postale Prévoyance, sous l'égide de la Direction générale.

Chaque recommandation est attribuée à une direction qui s'engage sur une échéance de mise en œuvre.

Le suivi de la bonne application des recommandations de l'Audit interne est assuré par le Contrôle interne de La Banque Postale Prévoyance. Il s'assure également de la pertinence des réponses apportées par les directions opérationnelles par rapport aux risques identifiés comme insuffisamment couverts.

L'Audit interne produit un tableau de bord trimestriel de suivi de la mise œuvre des recommandations à destination de la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance. Une synthèse annuelle est communiquée au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'administration.

### B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne

La fonction Audit Interne est assurée par l'Inspection Générale et son indépendance est garantie par son attachement direct à la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance.

Pour accomplir ses missions en toute indépendance et efficacité, plusieurs principes directeurs sont mis en œuvre :

- L'Inspection générale a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes, locaux ou personnes dont elle a besoin pour la conduite de ses missions. Elle n'a pas à justifier de ses besoins mais adapte la conduite de chaque mission aux enjeux et besoins de ces missions.
- L'Inspection générale ne doit pas être impliquée dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe La Banque Postale.
- L'Inspection générale reçoit du Directoire du groupe La Banque Postale les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, les inspecteurs doivent faire l'objet du plus grand professionnalisme et respecter le recueil de déontologie du Groupe La Banque Postale ainsi que les règles de déontologie propre à leur profession.

- **Intégrité** : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tous les membres de l'Inspection Générale.
- **Objectivité** : l'Inspection Générale développe une méthodologie qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes inspectées. Les inspecteurs doivent ainsi avoir une attitude impartiale et dépourvue de préjugés et éviter tout conflit d'intérêt. Ainsi, l'objectivité d'un inspecteur est présumée altérée lorsqu'il réalise une mission portant sur une activité dont il a eu la responsabilité au cours de l'année précédente.
- **Confidentialité** : chaque inspecteur est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin d'en connaître ». Il s'engage par écrit à respecter une stricte confidentialité des informations mises à sa disposition.

- **Professionalisme** : chaque inspecteur doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques bancaires, financières et d'assurance, qu'il maintient et développe à travers un parcours de formations dédié. Des inspecteurs sont spécialisés dans les domaines particuliers d'expertise couverts par l'Inspection Générale (informatique, gestion actif passif, marchés, risques modélisés, actuariat, ...).

## B.6 Fonction Actuariat

### B.6.1 Présentation de la fonction actuariat

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance. Elle aboutit à la production d'un rapport dit «rapport actuariel» qui formule un avis destiné au Conseil d'Administration.

Les missions de la Fonction Actuarielle sont détaillées autour des domaines d'interventions suivants :

- Provisions techniques prudentielles,
- Souscription,
- Réassurance,
- Gestion de gestion des risques.

Dans le cadre des provisions techniques prudentielles, la Fonction Actuarielle réalise les missions ci-dessous :

- Coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, en respectant les normes et règles techniques et réglementaires :
  - Evaluant l'incertitude des résultats ;
  - Tenant compte des limites inhérentes aux données ;
  - Segmentant le portefeuille en groupes de risques homogènes ;
  - Prenant en compte les données externes de marché pertinentes ;
  - Comparant le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre, toute différence importante devant être justifiée.
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés, par rapport aux activités et aux modes de gestion, et compte tenu des données utilisées ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, en évaluant la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et en exploitant les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours. La comparaison des meilleures estimations avec les données tirées de l'expérience inclut une comparaison des valeurs observées avec les estimations entrant dans le calcul de la meilleure estimation, afin que des conclusions puissent être tirées sur le caractère approprié, exact et complet des données et hypothèses utilisées ainsi que sur les méthodes employées pour les calculer ;
- Vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques prudentielles et l'utilisation d'approximations adéquates en cas de données insuffisantes).

La Fonction Actuarielle émet un avis sur la politique globale de souscription, avec au minimum des conclusions sur les aspects suivants :

- La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription), et l'impact des options et garanties prévues dans les contrats d'assurance et de réassurance sur la suffisance des primes ;

- L'effet de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise et des systèmes ajustant à la hausse ou à la baisse les primes dues par les preneurs en fonction de leur historique des sinistres (systèmes de bonus-malus) ou de systèmes similaires, mis en œuvre au sein des différents groupes de risques homogènes ;
- La tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).

La Fonction Actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, contenant une analyse du caractère adéquat :

- Du profil de risque et de la politique de souscription de l'entreprise ;
- De ses réassureurs, compte tenu de leur qualité de crédit ;
- de la couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise, par rapport à sa politique de souscription ;
- Du calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, la Fonction Actuarielle contribue à la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR.

#### **B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuariat**

La Fonction Actuarielle anime le comité Modèle et Hypothèses permettant à la Direction Générale, aux Directeurs et à la fonction Risques d'avoir une vision holistique sur l'état des modèles. La Fonction Actuarielle participe à l'ensemble des comités nécessaires au bon déroulement de ses missions.

La Fonction Actuarielle est en communication permanente avec l'ensemble des directions et des entités fournisseurs de données et contributeurs aux calculs. C'est dans ce cadre que des échanges réguliers sont réalisés avec les protagonistes au sein de l'entreprise portant sur des sujets spécifiques de provisionnement, souscription et réassurance et permettant d'informer la Fonction Actuarielle des conclusions des travaux menés.

A partir des travaux réalisés, la Fonction Actuarielle évalue le dispositif d'évaluation et de réalisation des calculs. La nature des travaux menés et les conclusions associées sont transmises à l'AMSB. La fonction actuarielle établit un rapport à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance une fois par an.

Le rapport décrit de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et leur résultat, indiquant clairement toute défaillance et émettant des recommandations sur la manière d'y remédier

La fonction actuarielle informe le conseil d'administration ou de surveillance sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, avec au minimum une analyse raisonnée de la fiabilité et de l'adéquation de ce calcul, ainsi que des sources dont est tirée l'estimation des provisions techniques et du degré d'incertitude lié à cette estimation.

Cette analyse raisonnée est étayée par une analyse de sensibilité incluant une étude de la sensibilité des provisions techniques à chacun des grands risques sous-tendant les engagements couverts par les provisions techniques. De plus, l'analyse doit indiquer et expliquer clairement toute préoccupation concernant l'adéquation des provisions techniques.

La Fonction Actuarielle émet un avis sur la politique de souscription et de réassurance. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toutes défaillances et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

## B.7 Sous-traitance

### B.7.1 Politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit le cadre général du dispositif de maîtrise des risques assurances et définit la gestion des risques liés aux opérations externalisées du Pôle Assurance de La Banque Postale, y compris celles de La Banque Postale Prévoyance, au travers notamment de la définition des processus d'identification, d'évaluation, de validation, de suivi et de contrôle des opérations externalisées.

La politique de sous-traitance couvre les phases liées à l'externalisation et précise les règles, les rôles et les responsabilités en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de connaissance, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation. Elle vise à assurer que le dispositif de gestion des risques liés à la sous-traitance au sein du Pôle Assurance :

- Lui permet de répondre aux exigences sectorielles qui lui sont applicables ;
- Reste cohérent et conforme aux dispositifs mis en œuvre par La Banque Postale en matière de PSEE (Prestations de Service Essentielles Externalisées).

La politique de sous-traitance s'inscrit dans la gouvernance de La Banque Postale Prévoyance par le biais des instances suivantes :

Instance	Description
Conseil d'Administration	Le Conseil d'Administration valide la politique de sous-traitance et les projets d'externalisation portant sur les activités critiques ou importantes et leur évolution.
Comité d'Audit et des Risques	Le Comité d'Audit et des Risques émet un avis sur l'analyse des risques du dossier d'externalisation.
Comité de Gestion des Risques	Le Comité de Gestion des Risques supervise l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance. A ce titre, il est garant du respect des étapes clés du processus d'externalisation défini dans la politique. Il suit régulièrement les résultats de contrôle des activités sous-traitées, les incidents majeurs et les nouveaux risques identifiés. Il procède également à une revue annuelle des risques de sous-traitance.
Comités de pilotage de la prestation sous-traitée	Pour chaque sous-traitant important ou critique, des comités de pilotage de la prestation sous-traitée se réunissent suivant la périodicité définie dans le contrat et traitent a minima des points permettant à La Banque Postale Prévoyance de prendre connaissance des dispositifs et actions mis en œuvre par le prestataire dans le cadre de ses engagements contractuels en matière de maîtrise des risques et de qualité de service.

Par ailleurs, Le Comité de Direction diffuse et fait exécuter la politique de sous-traitance, valide les dossiers d'externalisation avant de les soumettre au Conseil d'Administration pour les activités importantes ou critiques et met en place une structure organisationnelle qui attribue les responsabilités sur le pilotage de la prestation et le niveau de reporting attendu.

### Le rôle des fonctions clés

La fonction de gestion des risques a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques défini dans le cadre de la politique de sous-traitance. Elle assiste et conseille la Direction Générale pour définir les stratégies de gestion de risques et les outils permettant d'en assurer l'évaluation et le suivi, notamment en fournissant, via un système de reporting adéquat, les

éléments nécessaires à l'évaluation des performances du système de gestion des risques dans son ensemble.

La fonction de vérification de la conformité veille à la bonne application du dispositif de contrôle mis en place dans le respect des règles déontologiques et administratives en vigueur.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et a pour responsabilité d'apprécier la suffisance du reporting concernant les opérations sous-traitées.

La fonction d'audit interne est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus décrits dans la politique de sous-traitance.

### **Les autres acteurs au sein de La Banque Postale Prévoyance**

Au sein de La Banque Postale Prévoyance, les acteurs opérationnels de la politique de sous-traitance sont :

- Les Directions, en charge de la mise en œuvre du processus d'externalisation et de l'instruction de la qualification des risques, en concertation avec la Direction des Risques ;
- Le Directeur Conformité, en charge de la revue du dossier d'externalisation, en amont de sa validation par les instances de gouvernance dédiées et annuellement lors de la mise à jour des analyses de risques ;
- Le Directeur Juridique, en charge de la vérification de la validité juridique du contrat d'externalisation ;
- Le responsable de la prestation sous-traitée, en charge du pilotage de l'activité externalisée ;
- Le Service Contrôle permanent, en charge de la réalisation des contrôles de 2ème niveau.

### **Processus d'externalisation et modalités de sélection des sous-traitances**

Dans le cadre d'un projet d'externalisation, une analyse est menée afin de qualifier si la prestation à externaliser est importante ou critique.

#### **B.7.2 Missions/Fonctions sous-traitées**

Les prestataires de services auxquels sont sous-traitées des prestations critiques sont les suivants :

- La Banque Postale/CNAH2 pour des prestations de gestion déléguée et la distribution des contrats ;
- CNP Assurances pour des prestations de :
  - Gestion déléguée (gestion des contrats et des sinistres de l'ensemble des produits du portefeuille de La banque Postale prévoyance, à l'exception d'un seul) ;
  - De conseil et de gestion comptable et financière.

---

<sup>2</sup> CNAH : Centre National d'Assurance et Habilitation

## C. Profil de risques

### C.1 Risque de souscription

#### C.1.1 Exposition au risque de souscription

Le périmètre des risques couverts par La Banque Postale Prévoyance regroupe les segments de risques individuels, de risques collectifs et de risques liés à l'assurance des emprunteurs. Le tableau suivant présente les produits commercialisés ainsi que les lignes d'activités (Lob) associées :

Famille de produits	Nom de produits	Nom des lignes d'activités
Temporaires décès	Avisys	Assurance avec participation aux bénéfices
	Aviposte 92	Assurance avec participation aux bénéfices
	Séralys	Assurance avec participation aux bénéfices
	Sérénia	Assurance avec participation aux bénéfices
	Homme Clé	Assurance avec participation aux bénéfices
Temporaires décès accidentel	Prémunys	Assurance santé
	Futurys	Assurance de protection du revenu
Obsèques	Résolys obsèques financement	Assurance avec participation aux bénéfices
	Résolys obsèques prestations	Assurance avec participation aux bénéfices
Dépendance	Protectys autonomie	Assurance santé
	Assurance Autonomie de LBP	Assurance santé
	Forfait Autonomie de LBP	Assurance santé
Accidents de la Vie	Prévialys Accidents de la Vie	Assurance de protection du revenu
Incapacité/Invalidité	Forfaitys	Assurance de protection du revenu
	Ponctualys	Assurance de protection du revenu
Santé	Complétys Santé	Assurance des frais médicaux
Emprunteur	Assurance des emprunts immobiliers (ADI)	Assurance avec participation aux bénéfices
		Réassurance vie
		Assurance santé
		Réassurance santé
	Assurance des crédits à la consommation	Réassurance vie
		Réassurance santé
		Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses
Risque collectif	Assurance collective des Postiers	Réassurance vie
		Réassurance santé
		Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux

Les tableaux suivants illustrent la matérialité de ces lignes d'activité en termes de provisions Best-Estimate d'une part et de primes émises d'autre part pour les exercices 2015 et 2016:

Lignes d'activités	BE nets de réassurance 31/12/2015 (M€)	BE nets de réassurance 31/12/2016 (M€)
Assurance avec participation aux bénéfiques	851,6	896,4
Assurance santé	231,1	260,4
Assurance de protection du revenu	75,4	32,9
Assurance des frais médicaux	0,6	1,9
Réassurance vie	-62,0	-85,3
Réassurance santé	61,8	87,7
Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses	0,9	3,3
Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux	10,0	10,4
<b>Total</b>	<b>1 169,4</b>	<b>1 207,8</b>

Les couvertures d'assurance proposées par La Banque Postale Prévoyance l'exposent plus spécifiquement aux risques de souscription Vie et Santé :

- Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement, pouvant résulter en des pertes financières liées à la commercialisation de produits non rentables : incluant le risque de dérive de sinistralité (mortalité, longévité, incapacité invalidité) et le risque de hausse des charges d'exploitation;
- Le risque de catastrophe ;
- Le risque de résiliation : risque d'augmentation significative des demandes de résiliations.

Le tableau ci-dessous présente ainsi les différents risques de souscription auxquels sont exposées les différentes lignes d'activité pratiquées :

Lignes d'activités	Mortalité	Longévité	Invalidité/ morbidité	Frais	Cessation	Cat. Vie	Cat. Santé	Cat. Non Vie	Primes & Réserves
Assurance avec participation aux bénéfiques	✓	✓		✓	✓	✓			
Assurance santé	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
Assurance de protection du revenu							✓		✓
Assurance des frais médicaux							✓		✓
Réassurance vie	✓			✓	✓	✓			
Réassurance santé		✓	✓	✓	✓		✓		
Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses								✓	✓
Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux									✓

Le principal contributeur au risque de souscription est le contrat des emprunteurs immobiliers et dans une moindre mesure le contrat dépendance. A ce titre, les risques principaux sont le risque de morbidité et longévité portés par le risque arrêt de travail des contrats d'assurance emprunteur et les contrats dépendance, ainsi qu'un risque de cessation et de catastrophe vie.

### **C.1.2 Risque de concentration associé à la souscription**

Du fait de la structure de son portefeuille La Banque Postale Prévoyance a un risque de concentration limité. Les produits de prévoyance individuelle sont commercialisés sur l'ensemble du territoire français. Le risque de concentration du risque sur une région ou une population est très faible. Il en va de même pour l'assurance des emprunteurs, des crédits immobiliers et des crédits à la consommation.

Par ailleurs, les seuils maximum de souscription avec des montants plafonnés contribuent à limiter le risque de concentration.

Pour chaque risque, des limites de souscription ont été définies.

Il existe pour les montants les plus importants des traités de réassurances en XS et traité catastrophe qui permettent de limiter le risque.

### **C.1.3 Mécanismes d'atténuation du risque de souscription**

La Banque Postale Prévoyance considère que la réassurance est un outil de gestion des risques par ses effets d'atténuation des risques, d'optimisation du capital et de partenariats avec des experts du risque. Dans cette optique, la couverture en réassurance recherchée par La Banque Postale Prévoyance est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription.

En cas de dérive du risque, La Banque Postale Prévoyance a la possibilité de revoir le niveau de la tarification, tant pour les affaires nouvelles que pour le stock, à l'exception des produits obsèques et emprunteur pour lesquels le tarif est garanti.

La Banque Postale Prévoyance se réassure au travers de traités en quote part :

- Pour réduire les risques liés au vieillissement de portefeuille fermé à la commercialisation,
- Pour réduire l'exposition de certains risques qui pourraient être volatiles.

La réassurance se matérialise également par une réassurance de risques essentiellement non proportionnelle. Pour le portefeuille individuel, la réassurance en place concerne à la fois :

- Le risque de cumul des prestations en cas d'événements catastrophiques,
- L'écrêtement des gros montants de prestations des traités d'excédent de sinistres par tête.

Au global, les traités de réassurance ont permis de réduire les BE de 0.01%. L'effet d'atténuation du programme de réassurance en quote part au niveau du SCR est également faible.

### **C.1.4 Résultats et analyses de sensibilité relatives au risque de souscription**

Comme exposé en amont, les contrats commercialisés par la Banque Postale Prévoyance sont sensibles aux risques de souscription comme la mortalité, longévité, etc. A ce titre des stress tests sont régulièrement effectués afin de s'assurer de la maîtrise du risque et de la solvabilité de La Banque Postale Prévoyance.

Notamment, dans le cadre de l'ORSA, des mesures de sensibilités du ratio de couverture à différents scénarios de stress techniques et financiers sont réalisés à l'horizon du business plan. Ces scénarios mettent en évidence que le ratio de solvabilité reste couvert après mise en place d'actions correctrices.

## C.2 Risque de marché

### C.2.1 Exposition au risque de marché

La Banque Postale Prévoyance réalise des opérations de marché dans le cadre de la gestion actif-passif de son bilan. La Banque Postale Prévoyance est ainsi exposée aux risques de variations de prix des actifs financiers

#### C.2.1.1 Identification des risques de marché

La structure des actifs financiers au 31 décembre 2016 est présentée ci-dessous. Les actifs de placement de La Banque Postale Prévoyance sont principalement composés d'obligations qui représentent 83% du portefeuille. Le reste étant investi dans des actifs de diversification tels que des actions, des fonds d'investissements et des investissements non cotés.

En M€	Valeur de Marché	Valeur Nette Comptable	Plus ou Moins Values
Obligations d'Etat ou assimilés	741	623	118
Obligations d'entreprise	992	913	79
Fond d'investissement	216	193	22
Actions et assimilées	100	78	22
FCPR	2	1	1
Immobilier	17	15	1
Infrastructure	7	5	3
Monétaire	8	8	- 0
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>1 836</b>	<b>246</b>

L'ensemble des actifs en portefeuille sont libellés en euro ainsi La Banque Postale Prévoyance n'a pas d'exposition directe au risque de devise. Toutefois, la société supporte un risque de change au travers de ses OPCVM qui comportent certains actifs sous-jacents libellés en devises.

Les différents chocs appliqués en fonction du type de placements sont détaillés ci-dessous :

	Obligations d'Etat ou assimilés	Obligations d'entreprise	Fonds	Actions et assimilés	FCPR	Immobilier	Infrastructure	Monétaire
<b>Taux</b>	✓	✓	✓					
<b>Action</b>			✓	✓	✓		✓	
<b>Immobilier</b>						✓		
<b>Spread</b>	✓	✓						
<b>Concentration</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Change</b>			✓					

La société est donc exposée aux risques suivants :

- Risque de Taux
- Risque Actions
- Risque Immobilier
- Risque de Spread

- Risque de Concentration
- Risque de Change

#### C.2.1.2 Description des risques et niveaux d'exposition

Les risques pris en compte dans la formule standard applicables à la Banque Postale Prévoyance sont :

##### **SCR de taux**

Le SCR de taux permet de capter les risques qui résultent de la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs (hors marge de risque) aux changements affectant les niveaux de taux à la hausse ou à la baisse. Le SCR de taux est le maximum entre le SCR résultant d'une baisse des taux et celui résultant d'une hausse des taux.

Au 31/12/2016, La Banque Postale Prévoyance est sensible à la baisse des taux sur :

- La valeur de marché des actifs de placements (principalement des obligations) ;
- La valeur de ses provisions Best Estimate.

##### **SCR action**

Le SCR action permet de capter le risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse des marchés actions. Une distinction étant faite entre les actions des pays membres de l'EEE ou l'OCDE et des pays non membres de ces zones.

Au 31/12/2016, La Banque Postale Prévoyance est exposé au risque action de type 1 qui explique plus de 60% du SCR Action.

##### **SCR spread**

Le SCR de spread permet de capter le risque de diminution de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations. Le SCR de Spread résulte de l'application d'un choc dépendant du type de placement (Etat, Privé, Sécurisé), de la notation, et la durée.

Le SCR de spread sur les obligations gouvernementales des pays membres de l'Union Européenne est nul.

##### **SCR concentration**

Le SCR concentration vise à quantifier le besoin en capital correspondant à un manque de diversification ou à une surexposition au risque de défaut d'un émetteur.

##### **SCR devise**

Le SCR devise permet de capter le risque d'évolution de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

#### **C.2.2 Risque de concentration associé au risque de marché**

La diversification du portefeuille de La Banque Postale Prévoyance entre différentes classes d'actifs permet de limiter la concentration des risques de marché.

Cependant, le risque de concentration peut provenir aussi de la concentration sur :

- Un émetteur : les entreprises appartenant à un même groupe étant considéré comme un même émetteur,
- Une zone géographique,
- Un secteur d'activité.

Les expositions du portefeuille de La Banque Postale Prévoyance sont présentées dans les tableaux suivants :

### Expositions par niveau de notation

Le tableau suivant présente la répartition des expositions (hors OPCVM) par notation (la notation présentée ci-dessous correspondant au rating du groupe émetteur) :

<i>(En % de la valeur de marché)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>
AAA	5%	5%
AA	36%	39%
A	26%	26%
BBB	19%	18%
BB	1%	1%
CCC	0%	0%
SN*	14%	11%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\*SN= sans note

### Expositions par zone géographique du groupe émetteur

Une diversification géographique est opérée sur le portefeuille.  
Des investissements ont été réalisés en Europe, en Asie et en Amérique.

<i>(En % de la valeur de marché)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2016</b>
France	52%	54%
Zone euro hors France	23%	21%
Europe hors zone euro	12%	12%
Monde	13%	13%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Zoom sur le portefeuille obligataire

La principale exposition souveraine ou paragouvernementale est l'état français, qui représente 77% de l'encours sur les souverains.

Les choix d'investissements sont validés dans les instances : comités d'audit & des risques et Comité de Pilotage des Risques Groupe.

### Structure du portefeuille d'obligation par type émetteur

La poche obligataire est diversifiée par type d'émetteurs : souverains, entreprises financières ou non.

<i>(En % de la valeur de marché)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>Etat et assimilé</b>	<b>Secteur financier</b>	<b>Secteur industriel</b>
Obligations d'Etat ou assimilés	30%	100%	0%	0%
Obligations sécurisées	6%	0%	100%	0%
Obligations de crédit	64%	0%	24%	29%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>43%</b>	<b>31%</b>	<b>27%</b>

### **C.2.3 Mécanismes d'atténuation du risque de marché**

Des études ALM sont réalisées régulièrement pour permettre de redéfinir l'allocation stratégique d'actifs et d'orienter l'allocation tactique afin de maintenir le risque à un niveau acceptable.

Le suivi a notamment pour objectif de mesurer le risque de taux et l'adossement entre les flux de trésorerie qui vont être reçus les prochaines années et les flux de paiements liés aux engagements pris par La Banque Postale Prévoyance avec la commercialisation de ses produits.

La dernière étude menée n'a pas mis en évidence d'importants gaps de trésorerie qui pourraient survenir dans les années futures.

### **C.2.4 Résultats et analyses de sensibilité relatives au risque de marché**

Diverses analyses de sensibilités sont réalisées chaque année, notamment lors de la vérification du respect de l'appétence au risque et de la bonne couverture du ratio de solvabilité à des scénarios de stress financiers (eg. baisse de taux conjointement à une baisse des marchés actions et un écartement des spread) sur l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA.

## C.3 Risque de crédit

Les expositions de La Banque Postale Prévoyance au risque de défaut sont de deux types, les expositions liées à la trésorerie en banque et les expositions nées d'opération d'assurance ou de réassurance.

Le risque de crédit, au sens Solvabilité 2, est le suivant :

### SCR de défaut de type 1

Pour La Banque Postale Prévoyance, le risque de défaut de type 1 concerne principalement le risque de défaut des partenaires dans le cadre de la réassurance acceptée, des réassureurs et la trésorerie détenue en banque.

Les créances de type 1 ont toutes une qualité de crédit de niveau 2 dans le référentiel Solvabilité 2.

### SCR de défaut de type 2

Pour La Banque Postale Prévoyance, le risque de défaut de type 2 concerne les créances autres que les créances sur intermédiaires dues depuis plus de 3 mois, il n'y a pas d'autres créances. Ces créances correspondent principalement à des créances sur preneurs d'assurance sous la forme de primes acquises non émises.

### Mécanismes d'atténuation du risque de crédit

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit passent notamment par la sélection du réassureur qui doit respecter des critères d'éligibilités définis au sein de la politique de réassurance.

L'exposition au risque de crédit est mesurée par le LGD (« Loss Given default ») en cohérence avec la formule standard du calcul de SCR.

L'engagement total pour un réassureur se calcule en additionnant les engagements par traité sur l'ensemble des traités où il est présent.

Le collatéral (nantissement) a été reçu au titre du traité réassurance du produit le plus important. Concernant les autres réassurances, la mise en place de la sureté n'est pas encore finalisée au vu de la récurrence des traités combinée aux faibles montants en jeu.

## C.4 Risque de liquidité

### C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est un risque qui fait l'objet d'un suivi spécifique au sein de La Banque Postale Prévoyance. Sont en particulier réalisées des analyses visant à vérifier l'absence d'impasse de trésorerie dans différents scénarios :

- Projection centrale des passifs avec la prise en compte des primes futures intégrées dans la frontière des contrats au sens de Solvabilité II,
- Projection des passifs après une mise en réduction (hypothèse d'absence de primes futures)
- Projection des passifs mis en run-off (en intégrant les renouvellements du stock) sous des hypothèses centrales et choquées

Aucun des tests réalisés n'a mis en évidence d'impasse de trésorerie à court terme.

Par ailleurs, le portefeuille d'actif de La Banque Postale Prévoyance présente une part d'actifs peu liquides qui reste raisonnable.

### C.4.2. Bénéfice attendu dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures est égal à la différence entre, d'une part, les provisions techniques sans marge de risque, et d'autre part, les provisions techniques sans marge de risque, telles que calculées dans l'hypothèse où les primes à recevoir pour les contrats d'assurance et de réassurance existants ne seraient pas reçues pour toute autre raison que la survenance de l'événement assuré, indépendamment du droit légal ou contractuel du preneur de mettre fin à son contrat.

Pour les contrats Obsèques et Dépendance, le calcul des provisions techniques sous l'hypothèse où les primes à recevoir pour les contrats d'assurance et de réassurance existants ne seraient pas reçues se traduit par une mise en réduction des contrats.

Pour les autres contrats, ces provisions techniques correspondent à la liquidation des provisions pour sinistres et des provisions pour primes non acquises constitués à la date d'évaluation (hors marge de prudence).

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est estimé à 438,8 M€. Ce montant est calculé conformément à l'article 260 des actes délégués. Il convient de noter qu'en l'absence de primes futures le besoin en capital serait très fortement diminué.

## C.5 Risque opérationnel

### C.5.1 Exposition au risque opérationnel

Les risques opérationnels majeurs et critiques suivants ont été identifiés :

- Indisponibilité totale ou partielle de données en provenance des sous-traitants
- Perte de maîtrise suite à départs significatifs (qualitatif ou quantitatif)

Ces risques, ainsi que tous les risques modéré et mineurs, sont documentés dans la cartographie des risques opérationnels.

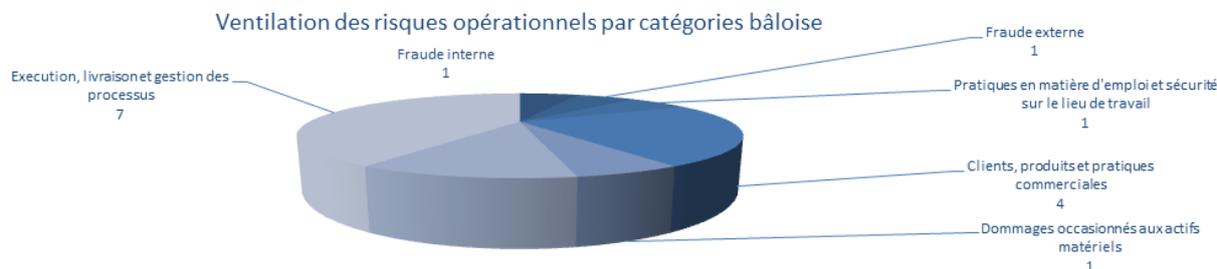
Le calcul du SCR Opérationnel est forfaitaire et est égal au maximum entre une composante dépendant des primes acquises et une composante dépendant des Best Estimate.

Au 31/12/2016, la composante des primes est supérieure à la composante des provisions. En raison de la croissance des provisions Best Estimate en lien avec la croissance du portefeuille.

Le SCR Opérationnel de La Banque Postale Prévoyance au 31/12/2016 est de 19,8 M€.

### C.5.2 Risque de concentration associé au risque opérationnel

Les risques opérationnels ont été classifiés selon les Catégories Bâloise préconisées par Le Groupe La Banque postale et largement utilisées par les assureurs.



Les risques opérationnels de LBPP sont particulièrement concentrés sur deux catégories bâloises.

- **Exécution, livraison et gestion des processus**, catégorie qui recouvre notamment les risques opérationnels liés à la sous-traitance qui représente la quasi-totalité des activités opérationnelles à travers l'externalisation de la gestion déléguée de toute la gamme de produits et services de LBPP
- **Client, produits et pratiques commerciales**, catégorie qui encadre notamment les risques opérationnels liés aux activités de relation avec la clientèle prises en charge par les sous-traitants ainsi que les fortes préoccupations du Groupe La Banque Postale sur les risques liés à la non-conformité et la protection de la clientèle

Il est à noter que les risques liés à la catégorie *Interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes* sont captés dans le cadre des activités SI sous-traitées.

### C.5.3 Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

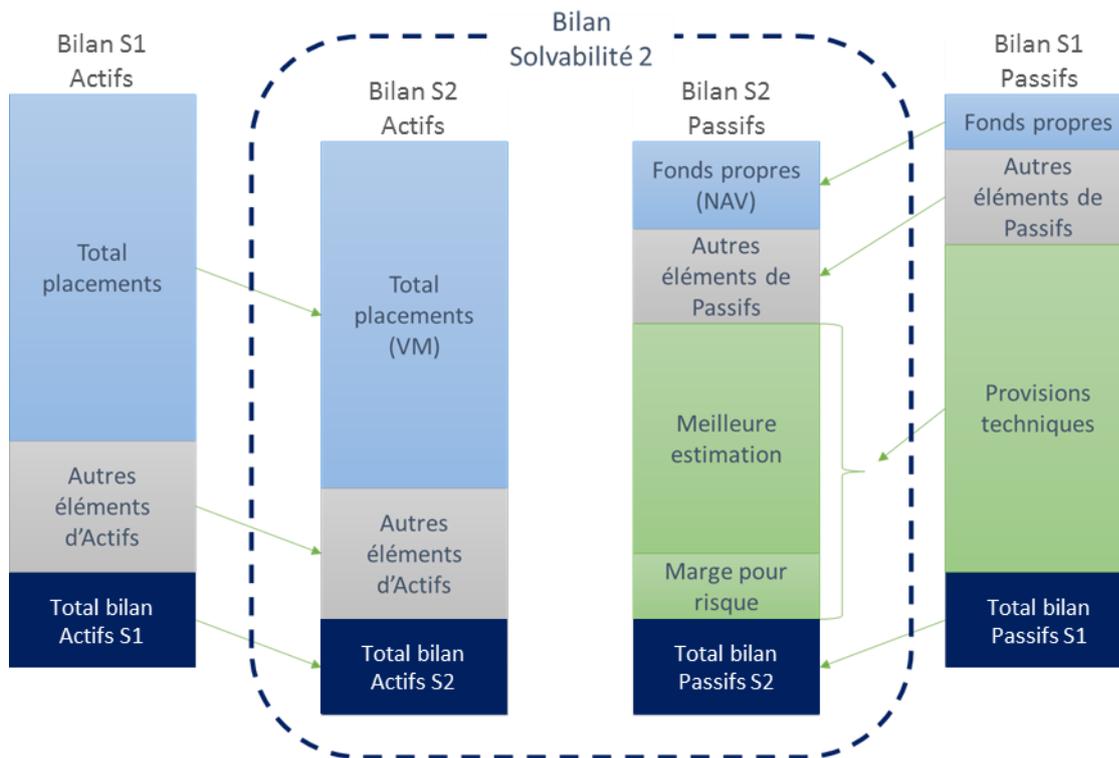
Le dispositif d'atténuation du risque opérationnels repose notamment sur :

- La mise en place de dispositifs de maîtrise des risques opérationnels pour chacun des risques opérationnels (procédures, formation, contrôles par le SI, PRA, sites de replis...)
- La mise en œuvre de plans d'action visant à réduire la criticité des risques
- Le dispositif de contrôle permanent avec les contrôles de 1er et l'identification des contrôles de 2ième niveau à effectuer par rapport à la cartographie des risques
- La surveillance des risques à travers la mise en œuvre progressive d'indicateurs de suivi des risques majeurs et critiques, le suivi des incidents opérationnels et de leurs actions correctives et le suivi de l'exécution des plans d'action
- Le déploiement d'un dispositif de pilotage rapproché des sous-traitants incluant des comités de suivi régulier, la surveillance d'indicateurs de suivi des prestations réalisées et la demande de mise en œuvre d'action correctives en cas d'incidents opérationnels
- La mise en place d'une politique d'assurance pour compte propre pour les risques de fréquence rare et de très forte intensité comme la fraude interne, les malversations SI, l'atteinte aux biens et aux personnes.

L'efficacité du dispositif d'atténuation du risque opérationnel est trimestriellement surveillée en Comité de Gestion des Risques et annuellement réévalué dans le cadre des travaux cartographiques.

## D. Valorisation

La vision d'ensemble des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 peut être représentée dans le graphique suivant par principaux postes, ces-derniers étant par la suite repris et détaillés dans chacune des parties :



## D.1 Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Actifs incorporels	0,2	0,1	-	-
Actifs corporels d'exploitation	0,9	0,7	0,9	0,7
Placements (hors UC)	1 765,3	1 855,9	1 980,1	2 101,9
Provisions techniques cédées	4,9	4,8	-0,4	0,1
Dépôts auprès des cédantes	103,0	116,6	103,0	116,6
Créances	136,2	143,9	136,2	143,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,1	0,6	1,1	0,6
<b>Total actif</b>	<b>2 011,6</b>	<b>2 122,7</b>	<b>2 220,9</b>	<b>2 363,9</b>

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, La Banque Postale Prévoyance n'est pas concernée par tous les types actifs, qui ne feront pas l'objet d'un paragraphe dans les parties suivantes :

- Immobilier (autre que pour usage propre)
- Participations
- Produits dérivés
- Autres placements
- Placements en UC
- Prêts et prêts hypothécaires
- Autres actifs

### D.1.1 Actifs incorporels

En norme Solvabilité 1, les actifs incorporels représentent les actifs non physiques de la société (logiciels, brevet, marque, recherche et développement,...).

En norme Solvabilité 2, conformément aux spécifications techniques publiées par l'EIOPA (EIOPA – 14/209, paragraphe V.8.), les actifs incorporels peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

Les actifs incorporels correspondent aux logiciels immobilisés par l'entreprise.

Les actifs incorporels détenus par La Banque Postale Prévoyance n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Ils ont donc été valorisés à une valeur égale à zéro dans le bilan solvabilité 2, conformément aux spécifications techniques de l'EIOPA.

### D.1.2 Impôts différés actifs

En norme Solvabilité 1, la comptabilisation d'impôts différés est optionnelle.

En norme Solvabilité 2, un stock d'impôts différés est inscrit au bilan par l'évaluation de la différence entre la valeur économique (« fair value ») et la valeur fiscale lorsque cette différence est temporaire.

Des impôts différés actifs et passifs ont été calculés sur l'ensemble des actifs et passifs retraité dans le cadre de l'établissement du bilan économique.

Le taux d'impôt appliqué est de 34,43% (taux en vigueur à la date de calcul).

Le principe de compensation a été appliqué aux impôts différés qui ont de ce fait été comptabilisés au passif.

### D.1.3 Actifs corporels d'exploitation

En norme Solvabilité 1, les actifs corporels sont valorisés en valeur nette comptable. Cette valeur correspond à la valeur brute minorée du montant des éventuels amortissements et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les actifs corporels sont comptabilisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

Le stock d'actifs corporels reste inchangé entre 2015 et 2016, les dotations annuelles viennent diminuer la valorisation de ces actifs sur l'exercice 2016.

La valorisation de ces actifs retenue pour le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux de la société.

### D.1.4 Placements

En norme Solvabilité 1, les placements financiers sont valorisés en valeur nette comptable. Cette valeur correspond à la valeur brute minorée du montant des éventuels amortissements et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les placements financiers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans les états financiers de la société.

En M€	Placements (hors UC)			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	10	-	-	-
Actions	86	89	116	112
Dont actions cotées	70	73	87	95
Dont actions non cotées	15	17	29	17
Obligations	1447	1559	1618	1757
Dont obligations souveraines	445	622	597	742
Dont obligations d'entreprises	942	889	970	962
Dont obligations structurées	53	49	51	53
Dont titres garantis	7	-	-	-
Fonds d'investissement	223	207	246	233
<b>Total Placements (hors UC)</b>	<b>1765</b>	<b>1856</b>	<b>1980</b>	<b>2102</b>

Les actifs financiers de la Banque Postale Prévoyance sont évalués à la juste valeur. Cependant, la méthode de valorisation des instruments financiers diffère en fonction de la disponibilité des informations de marché.

Pour les Instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif :

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par La Banque Postale Prévoyance est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- Les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- Les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- Les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). La liquidité est, entre autres, prise en compte dans le choix de la place de cotation ;
- Les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- Les dérivés traités sur un marché organisé.

Pour les Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables :

Cette catégorie comprend :

- Les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- Les participations non cotées ;
- Les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- Les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
- Tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif

Les placements non valorisés en mark-to-market au 31/12/2016 représentent 3,1% du total des placements.

#### D.1.4.1 Participations

Au cours de l'exercice 2016, les parts détenues par La Banque Postale Prévoyance dans la ligne SAS Infrastructure ont été vendues.

#### D.1.4.2 Actions

En M€	Actions			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Actions cotées	70	73	87	95
Actions non cotées	15	17	29	17
<b>Total Actions</b>	<b>86</b>	<b>89</b>	<b>116</b>	<b>112</b>

Des investissements ont été réalisés sur des actions détenues en direct à hauteur de 2% des flux nets investis en 2016. Cependant, la forte volatilité des marchés marqués par des événements significatifs ont conduit à une baisse de la valeur de ces actifs.

### D.1.4.3 Obligations

En normes Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées en valeur nette comptable.

En normes Solvabilité 2, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans l'état financier de la société.

En M€	Obligations			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Obligations souveraines	445	622	597	742
Obligations d'entreprises	942	889	970	962
Obligations structurées	53	49	51	53
Titres garantis	7	-	-	-
<b>Obligations</b>	<b>1447</b>	<b>1559</b>	<b>1618</b>	<b>1757</b>

L'évolution de la poche obligataire est le reflet de l'allocation cible pour 2016.

Conformément à cette stratégie, l'investissement en obligation direct représente 91 % des flux nets investis en 2016, en privilégiant les maturités intermédiaires sur le crédit et des maturités longues sur le souverain.

### D.1.4.4 Fonds d'investissement

En norme Solvabilité 1, les placements au titre des fonds d'investissement représentent le total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM.

En norme Solvabilité 2, les fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans l'état financier de la société.

En M€	Fonds d'investissement			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Fonds d'investissement	222,8	207,1	245,6	233,2

Au 31/12/2016, la part des opcvn représente 11 % du portefeuille.

La variation de la valeur des fonds d'investissement est due :

- Aux mouvements de marché
- A la cession totale de parts sur certains fonds

La Banque Postale Prévoyance détient des positions dans 29 fonds, répartis de manière homogène entre les opcvn action et obligation. A ce jour, 27 opcvn font l'objet d'une transposition réalisée principalement par BNP Securities Services.

#### D.1.4.5 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie

A la clôture 31/12/2016, La Banque Postale Prévoyance détient une créance au titre de la garantie versée sur le loyer.

#### **D.1.5 Dépôts auprès des cédantes**

En M€	Dépôts auprès des cédantes			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Dépôts auprès des cédantes	103	117	103	117

A la clôture 31/12/2016, Le dépôt auprès des cédants correspond à la représentation des provisions techniques comptabilisées dans le cadre du traité de réassurance des salariés La Poste (Mutuelle Générale).

#### **D.1.6 Créances**

La rubrique « Créances » répertorie trois principaux postes :

- Les créances nées d'opérations d'assurance ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance ;
- Les autres créances.

En M€	Créances			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Créances nées d'opérations d'assurance directe	26,6	24,9	26,6	24,9
Créances nées d'opérations de réassurance	74,1	83,9	74,1	83,9
Autres créances	35,6	35,1	35,6	35,1

La valorisation retenue pour ces créances dans le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux.

#### **D.1.7 Trésorerie et équivalent trésorerie**

Le poste au titre de la trésorerie correspond à l'ensemble des liquidités disponibles sur la base du solde de la caisse, des comptes courants bancaires et chèques postaux, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. La trésorerie est valorisée à leur valeur faciale en date de clôture aux référentiels Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

En M€	Trésorerie et équivalent trésorerie			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,1	0,6	1,1	0,6

## D.2 Provisions techniques

### D.2.1 Valeur des provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est réalisée par Groupes de Risques Homogènes (GRH), qui sont définis comme suit pour les principales familles de produits :

- Temporaire décès : par produit,
- Obsèques : par produit, génération de taux et type de prime,
- Assurance des emprunteurs : par risque et type d'affaire (directe, acceptation en réassurance),
- Dépendance : par produit.

Les montants des provisions techniques au 31 décembre 2016 par ligne d'activité Solvabilité II sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Lignes d'activités	Provisions Techniques Comptables nettes	BE brut de Réassurance	BE net de Réassurance	Marge pour risque
Assurance avec participation aux bénéfices	844,4	897,5	896,4	42,5
Assurance santé	509,0	259,4	260,4	359,9
Assurance de protection du revenu	92,1	32,9	32,9	4,7
Assurance des frais médicaux	1,5	1,9	1,9	0,3
Réassurance vie	43,6	-85,3	-85,3	56,5
Réassurance santé	209,3	87,7	87,7	22,6
Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses	3,2	3,3	3,3	0,1
Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux	10,4	10,4	10,4	0,5
<b>Total</b>	<b>1 713,6</b>	<b>1 207,9</b>	<b>1 207,8</b>	<b>487,0</b>

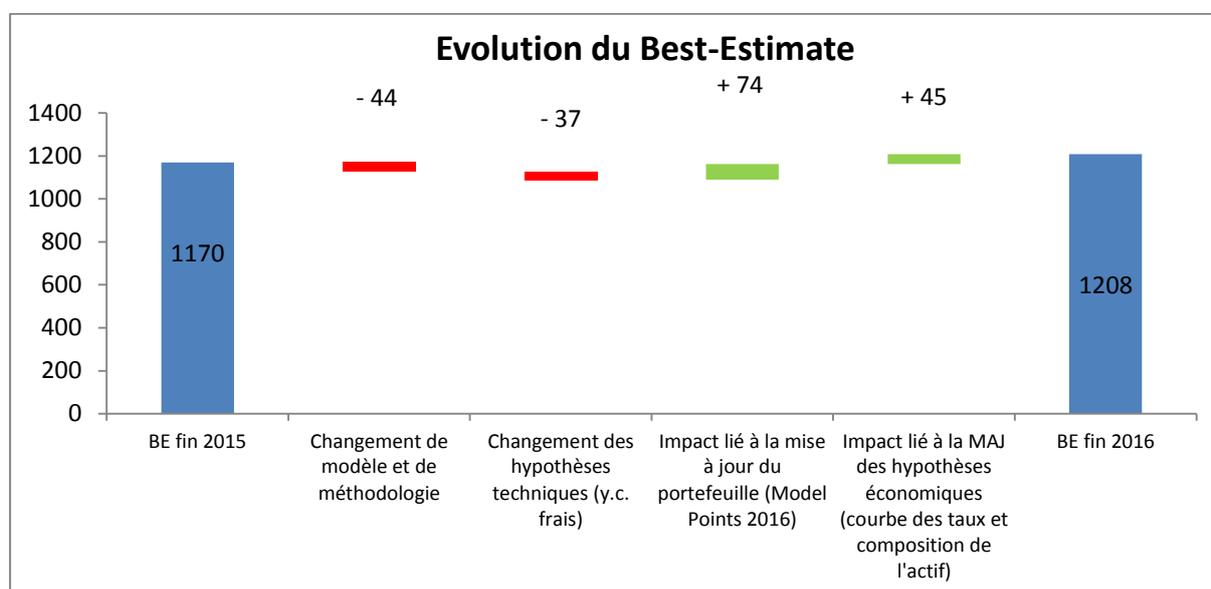
Le montant des provisions techniques Best Estimate nettes de réassurance s'élève à 1 207,8 M€ porté principalement par l'assurance avec participation aux bénéfices qui représente environ 3/4 du BE total, et plus particulièrement les produits Obsèques. La différence entre les visions brutes et nettes des BE correspond principalement aux cessions en réassurance.

Le ratio PT S2/PT NF est de 99.1% au global sur La Banque Postale Prévoyance. L'écart important entre les provisions Best Estimate et les provisions comptables enregistré sur les lignes d'activité Assurance Santé, Réassurance Vie et Réassurance Santé s'explique principalement par des écarts sur les produits suivants :

- Assurance Emprunteurs Immobilier : les provisions SII prennent en compte les primes et sinistres futurs, ce qui dans le contexte de profitabilité du produit conduit à un BE négatif. Elles ne sont donc ainsi pas directement comparables aux provisions comptables.
- Assurance Dépendance : l'écart entre les provisions s'explique principalement par un effet à la baisse lié à l'effet actualisation (courbe des taux vs. Taux technique constant) et à la prise en compte des lois de résiliation/réduction dans les calculs SII, partiellement compensé par la prise en compte dans le calcul des provisions SII des mécanismes de revalorisation / indexation.

Sur les autres périmètres, les écarts de provision s'expliquent principalement par les effets d'actualisation et la disparition des marges de prudence dans les BE.

L'évolution du best estimate net entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 s'explique par les phénomènes suivants:



L'évolution du BE entre 2015 et 2016 s'explique par :

- Une diminution liée au changement de modèle et de méthodologie, principalement lié à la révision des décisions futures de gestion en assurance dépendance,
- Une diminution liées à la mise à jour des hypothèses techniques, notamment la mise à jour des hypothèses de taux de boni sur les produits modélisés selon une approche de type non-vie,
- Une augmentation liée à la mise à jour du portefeuille,
- Une augmentation liée à la mise à jour des hypothèses économiques.

Le niveau d'incertitude dans les provisions techniques est appréhendé via les sensibilités et les stress techniques adaptés au profil de risque réalisés notamment dans l'ORSA, qui n'ont pas mis en évidence de souci particulier concernant les ratios de couverture.

## D.2.2 Méthodes de valorisation retenues

### Approche générale

Les calculs des montants Best Estimate ont été réalisés par GRH et regroupés par lignes d'activité SII par la suite. Selon les produits, la complexité des risques et leur matérialité, différentes approches sont mises en œuvre, comme le montre le tableau suivant :

Type d'approche de modélisation	Description succincte de l'approche	Famille de produits x produits concernés
Approche de type Vie	Modélisation à l'aide de modèles à états (projetant les model points à l'aide de lois de résiliation, mortalité...) et, le cas échéant, modélisation de stratégies financières / de revalorisation / Indexation	Temporaire Décès Obsèques Décès accidentel Dépendance Crédit à la consommation
Approche de type	LBPP reçoit les flux nécessaires aux	Assurance des emprunteurs des

Type d'approche de modélisation	Description succincte de l'approche	Famille de produits x produits concernés
Vie – Délégation des calculs	travaux de valorisation de la part de son partenaire CNP Assurances et les intègre dans ses calculs.	crédits immobiliers
Approche de type non-vie	Modélisation du BE de prestations sur la base d'une approche de type Chain-Ladder sur triangles de prestations Modélisation du BE de cotisation à partir d'une estimation de S/P Best Estimate ultime	Prévia GAV Santé Décès accidentel Arrêt de travail
Approche simplifiée	Approche à partir d'éléments comptables et d'hypothèses simplifiées (pas de surplus dans les provisions comptables, S/P comptable N-1...)	Acceptation en réassurance de MG (Décès, Arrêt de travail, santé)
Utilisation de la provision comptable	La provision technique SII (BE + RM) est supposée égale à la provision technique comptable	Homme Clé (Décès accidentel) Arrêt de travail

La plus grande partie des produits (77% des provisions comptables au 31/12/2016) est ainsi modélisée selon une approche de type vie à l'aide de modèles à état développés par La Banque Postale Prévoyance et qui permettent la projection de façon annuelle des postes du compte de résultat et des provisions comptables afférents aux différents produits considérés. Le BE correspond à la valeur actualisée des cash-flow de sortie (sinistres, frais et commissions, taxes, PB) moins la valeur actualisée des cash-flow d'entrée (primes). Les modèles de projection développés permettent, en gardant un niveau très fin de détail au passif, de projeter au mieux la sinistralité future du portefeuille. Les contraintes actif-passif entraînées par l'application du Code des Assurances ont été modélisées, pour le périmètre concerné, dans un outil de projection du bilan, des placements, des provisions comptables et du compte de résultat.

Le modèle actif-passif est limité au périmètre des produits temporaires décès, obsèques et emprunteurs. La revalorisation des produits dépendance est effectuée de façon distincte.

## Hypothèses utilisées

### **Hypothèses relatives à la sinistralité future**

La sinistralité future est modélisée via des hypothèses définies par produit.

Pour les produits accidents de la vie et santé, des S/P sont estimés en utilisant les données internes et sont calculés comme étant le rapport de la charge ultime estimée, net de boni, et des primes acquises.

La sinistralité future pour les produits temporaire décès est définie par des hypothèses biométriques. Pour la mortalité toutes causes des tables d'expérience sont utilisées. Celles-ci sont construites en utilisant une profondeur d'historique et un coefficient de majoration permettant de combler le phénomène de déclaration tardive de sinistres.

Concernant la mortalité accidentelle, des tables sont construites par différents abattement de la table INED. Ces coefficients sont déterminés en comparant la table de mortalité accidentelle fournie par l'INED et les taux observés dans le portefeuille.

Pour les produits temporaires décès, décès accidentel et garantie accident de la vie, des cadences de règlement de sinistres sont estimées à partir des triangles de développement des prestations payées.

Pour les produits obsèques, des tables de mortalité toutes causes d'expérience sont utilisées. La table de mortalité accidentelle de l'INED est aussi utilisée pour la modélisation du délai d'attente d'un an.

La sinistralité pour les produits de dépendance est définie à travers deux lois d'expérience d'entrée en dépendance (partielle et totale) et une loi d'expérience de maintien en dépendance. Une loi de mortalité des valides est utilisée et est construite à partir de l'abattement d'une table réglementaire.

Pour les produits d'assurance emprunteurs des crédits immobiliers, les flux projetés sont directement reçus de la part du gestionnaire, la CNP, qui utilise des lois d'expérience calibrées sur le portefeuille pour les estimer.

Pour les produits d'assurance des crédits à la consommation, une table de mortalité réglementaire abattue est utilisée pour modéliser le risque de décès. Le taux d'abattement est calibré afin de retrouver une hypothèse de S/P Décès basée sur les comptes.

Pour les garanties arrêt de travail les tables de maintien et de passage utilisées sont celles du BCAC. Le taux d'entrée en incapacité est défini afin d'obtenir une hypothèse de S/P basée sur les comptes. La garantie chômage est modélisée sur la base d'une hypothèse de S/P basée sur les comptes.

Les hypothèses ont été mises à jour en tenant compte d'une nouvelle année d'expérience pour l'arrêté du 31/12/2016.

La sinistralité future pour le produit d'assurance collective des postiers repose sur l'utilisation des tables de passage et de maintien du BCAC et une table de mortalité réglementaire. Les règlements passés sont aussi utilisés pour estimer une cadence d'écoulement des PSAP.

### ***Hypothèses de résiliation***

Les hypothèses de résiliation, de rachat (pour les produits obsèques) et de réduction (pour les produits de dépendance) sont déterminées en tenant compte des données historiques disponibles sur les différents portefeuilles.

Pour un même profil moyen, les taux de résiliation sont assez stables par rapport au précédent exercice.

Pour le produit Assurance des Emprunteurs Immobiliers, des lois de remboursement anticipé sont calibrées par CNP (délégué de gestion) sur la base des données de portefeuille.

### ***Hypothèses de frais***

Les hypothèses de commissions et de frais de gestion des délégués correspondent aux dernières conventions financières en vigueur et connues à la date de calcul, elles restent stables depuis 2014.

Les frais de structure sont basés sur les frais réels constatés au cours de l'année de référence, retraités des frais non récurrents, et répartis entre frais affectés à l'acquisition d'affaires nouvelles et frais affectés à l'administration du stock. Les frais de structure sont ensuite ventilés par produit selon des clés comptables et projetés sur la base de coûts unitaires. Une hypothèse d'inflation annuelle des frais de structure de 1% a été considérée.

L'hypothèse de frais financier est basée sur les frais constatés sur l'année 2016 ramenés au montant des placements.

### ***Futures décisions de gestion***

Des règles visant à refléter les décisions futures de gestion sont intégrées dans la modélisation d'un produit dépendance et des produits Obsèques :

- Pour le produit dépendance, trois types de décisions futures de gestion sont modélisées :

- Application de révisions tarifaires en cas de baisse des taux techniques (conformément aux pratiques historiques observées sur ce produit) ou en cas de dérive durable observée sur la sinistralité ;
- Mise en œuvre d'une revalorisation des rentes des assurés en état de dépendance en fonction des résultats financiers dégagés sur le produit ;
- Mise en œuvre d'une indexation des primes et des garanties des assurés autonomes en fonction des résultats technico-financiers dégagés par le produit.
- Pour les produits Obsèques, des mécanismes de revalorisation discrétionnaires des capitaux et/ou des primes sont intégrés à la modélisation.

Ces règles font l'objet d'une validation au moins annuelle dans le cadre des comités visant à valider les modèles en présence des dirigeants effectifs de la compagnie. En particulier, sont analysées lors de ces comités la conformité des règles implémentées avec les pratiques et la stratégie de la compagnie, ainsi que l'impact des futures décisions de gestion sur les provisions techniques et le ratio de couverture.

### **Hypothèses économiques**

La courbe des taux utilisée pour le calcul de BE est la courbe des taux sans risques de l'EIOPA avec correction pour volatilité. Le tableau ci-dessous est un rappel de cette courbe des taux au 31/12/2016 :

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
<b>31/12/2016</b>	<b>Central</b>	-0,17%	-0,09%	0,03%	0,26%	0,50%	0,80%	1,09%	1,36%	1,56%	1,70%
	<b>Choc hausse</b>	0,83%	0,91%	1,03%	1,26%	1,50%	1,80%	2,09%	2,36%	2,56%	2,70%
	<b>Choc baisse</b>	-0,17%	-0,09%	0,03%	0,26%	0,50%	0,57%	0,73%	0,96%	1,17%	1,29%
<b>31/12/2015</b>	<b>Central</b>	0,06%	0,12%	0,36%	0,72%	1,00%	1,35%	1,62%	1,88%	2,10%	2,23%
	<b>Choc hausse</b>	1,06%	1,12%	1,36%	1,72%	2,00%	2,35%	2,62%	2,88%	3,10%	3,23%
	<b>Choc baisse</b>	0,06%	0,12%	0,36%	0,53%	0,65%	0,92%	1,14%	1,39%	1,64%	1,74%

Une courbe d'inflation a également été utilisée pour les calculs d'indexation sur les produits Dépendance et pour le calcul de la participation aux bénéfices discrétionnaires sur les produits obsèques.

### **Evaluation avec une réduction de la correction pour volatilité à zéro**

Conformément aux exigences réglementaires, une étude de sensibilité des provisions techniques et du ratio de couverture du SCR a été menée afin de déterminer l'impact de la mesure de correction pour volatilité (VA) au 31/12/2016. Les provisions techniques nettes de réassurance ainsi obtenues s'élèvent à 1 704,1 M€, contre 1 694,8 M€ en considérant la correction pour volatilité.

L'annulation de la correction pour volatilité n'est pas de nature à modifier significativement le taux de couverture du SCR par les fonds propres, comme le montre le tableau suivant :

En M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels	380,3	374,5
Fonds propres éligibles pour le SCR	380,3	374,5
SCR	294,4	305,2
Taux de couverture du SCR	129,2%	122,7%
Fonds propres éligibles pour le MCR	380,3	374,5
MCR	109,8	111,0
Taux de couverture du MCR	346,5%	337,4%

En absence de mesure de correction pour volatilité, le ratio de couverture du SCR reste quasiment stable (-6.6 %)

### D.2.3 Marge de risque

La marge de risque par ligne d'activité Solvabilité II pour l'année 2016 est détaillées comme suit :

Lignes d'activités	Marge pour risque 31/12/2016 (M€)
Assurance avec participation aux bénéficiaires	42,5
Assurance santé	359,9
Assurance de protection du revenu	4,7
Assurance des frais médicaux	0,3
Réassurance vie	56,5
Réassurance santé	22,6
Réassurance proportionnelle - Assurance pertes pécuniaires diverses	0,1
Réassurance proportionnelle - Assurance des frais médicaux	0,5
<b>Total</b>	<b>487,0</b>

L'allocation de la marge pour risque est réalisée par grande famille de produit au prorata d'une marge pour risque calculée selon une approche de duration.

Au 31/12/2016, la méthodologie de calcul de la Risk Margin a été affinée afin de mieux intégrer les évolutions du profil de risque sur la période de run-off :

- Les SCR factoriels (Santé Non-Vie, Non-Vie et Opérationnel) sont désormais recalculés à chaque date future sur la base de la projection des éléments sous-jacents au calcul (primes, provisions).
- Le SCR Santé Catastrophe est désormais projeté en faisant évoluer les capitaux sous risque au prorata du chiffre d'affaires des produits des lignes d'activité santé concernées, ce qui représente une meilleure base d'évolution que la provision Best Estimate globale de l'entité.
- Les SCR Frais des modules Vie et Santé Vie sont projetés au prorata de la valeur actualisée des frais soumis à ce choc.

Pour tous les autres SCR, une projection au prorata de la provision Best Estimate a été conservée.

## D.3 Autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Passif (Hors provisions techniques)			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Provisions autres que les provisions techniques	1,5	1,5	1,5	1,5
Provision pour retraite et autres avantages	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passifs	-	-	66,1	89,0
Dettes envers les établissements de crédit	4,3	1,2	4,3	1,2
Dettes	138,8	136,4	138,8	136,4
Autres passifs	22,8	23,6	22,8	23,6
<b>Total Passif (Hors provisions techniques)</b>	<b>167,7</b>	<b>162,8</b>	<b>233,8</b>	<b>251,9</b>

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, La Banque Postale Prévoyance n'est pas concernée par tous les autres passifs, qui ne feront pas l'objet d'un paragraphe dans les parties suivantes :

- Dettes pour dépôts espèces des réassureurs
- Dettes subordonnées

### D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

En M€	Provisions autres que les provisions techniques			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Provisions autres que les provisions techniques	1,5	1,5	1,5	1,5

Ces provisions correspondent aux provisions pour litiges commerciaux et provisions pour litiges liées aux Ressources Humaines.

La valorisation retenue pour ces provisions dans le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux.

### D.3.2 Provision pour retraite et autres avantages

La méthode de calcul utilisée est la Méthode des Unités de crédit projeté ou PBO (Projected Benefit Obligation). Elle est fondée sur la valeur actuarielle de tous les droits du salarié projetés à sa date de départ à la retraite, laquelle est étalée sur la carrière totale du salarié.

La valorisation de ces provisions dans le bilan solvabilité 2 est la même que celle retenue dans les comptes sociaux de l'entité.

### D.3.3 Impôts différés passifs

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan valorisés en norme Solvabilité 2, et les valeurs nettes comptables issues des comptes sociaux.

En M€	Impôts différés passifs			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Impôts différés passifs	-	-	66,1	89,0

#### Détail des Impôts différés passifs

En M€	Base de calcul	Taux d'ID	Montant d'ID	Échéance
				N+1 an
Retraitements Actifs Financiers (mise à la JV)	246,0	34,4%	84,7	84,7
ID sur provisions non déductibles	-6,0	34,4%	-2,1	-2,1
Elimination des actifs incorporels	-0,1	34,4%	0,0	0,0
Eliminations des Provisions Techniques FGAAP	1 713,6	34,4%	590,0	590,0
Retraitements Provisions Techniques (BE et RM)	-1 694,8	34,4%	-583,5	-583,5
<b>Total Impôts différés passifs</b>			<b>89,0</b>	<b>89,0</b>

Des impôts différés actifs et passifs ont été calculés sur l'ensemble des actifs et passifs retraités dans le cadre de l'établissement du bilan solvabilité 2.

Le taux d'impôt appliqué est de 34,43% (taux en vigueur à la date de calcul).

Le principe de compensation a été appliqué aux impôts différés.

### D.3.4 Dettes

La rubrique « Dettes » répertorie quatre principaux postes :

- Dettes envers les établissements de crédit ;
- Dettes nées d'opérations d'assurance ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance ;
- Autres crédits : Les Autres crédits reprenant les dettes de personnel, les dettes envers l'Etat, la Sécurité Sociale et collectivités publiques, ainsi que les créanciers divers.

En M€	Dettes			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
<b>Dettes</b>	<b>143,1</b>	<b>137,6</b>	<b>143,1</b>	<b>137,6</b>
<i>Dont Dettes envers les établissements de crédit</i>	4,3	1,2	4,3	1,2
<i>Dont Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	30,5	31,0	30,5	31,0
<i>Dont Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	30,0	39,1	30,0	39,1
<i>Dont Autres crédits</i>	78,3	66,4	78,3	66,4

La valorisation retenue pour ces dettes dans le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux.

### D.3.5 Autres passifs

En M€	Autres passifs			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2015	2016	2015	2016
Autres passifs	22,8	23,6	22,8	23,6

Les Autres passifs correspondent aux produits constatés d'avance sur les contrats d'assurance.

La valorisation retenue pour ces Autres passifs dans le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux.

## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requis sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II.

Les fonds propres définies par l'article 87 de la directive 2009/138/CE Solvabilité 2 correspondent à la somme des fonds propres de base et des fonds propres auxiliaires qui sont respectivement définies par les articles 88 et 89 de la Directive Solvabilité 2.

**Les fonds propres de base** se composent des éléments suivants:

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel Solvabilité II évalué conformément à l'article 75 de la Directive ;
- Les passifs subordonnés répondant aux critères d'éligibilité dans le cadre de Solvabilité II.

**Les fonds propres auxiliaires** se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Les fonds propres auxiliaires peuvent inclure les éléments suivants, dans la mesure où il ne s'agit pas d'éléments de fonds propres de base:

- La fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé;
- Les lettres de crédit et les garanties;
- Tout autre engagement, juridiquement contraignant, reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance.

Les fonds propres Solvabilité 2 de La Banque Postale Prévoyance sont constitués uniquement de fonds propres de base.

La Banque Postale Prévoyance ne détenant pas de fonds cantonné, aucun écrêtement n'a été réalisé.

Les fonds propres de base de La Banque Postale Prévoyance sont constitués uniquement de :

- Actions ordinaires,
- Primes d'émission,
- Réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation intègre : le résultat social de l'année déduction faite du dividende prévisionnel (taxe sur les dividendes de 3% inclus), ainsi que le report à nouveau et les profits futurs engendrés par le passage à la norme Solvabilité 2.

#### E.1.1 Processus de gestion des fonds propres

Les principes objectifs et les procédures mis en œuvre dans le cadre de la gestion des fonds propres (y compris politique de gestion des fonds propres) sont les suivants :

- Les principes de gestion du capital ;
- Les procédures de gestion du capital ;
- La procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité.

La Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion des fonds propres validée par le Conseil d'Administration.

## Principes de gestion du capital

La gestion de capital est réalisée en conformité avec les exigences réglementaires de solvabilité 2. Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de la Filiale qui permet d'évaluer la situation actuelle en terme de solvabilité mais également d'anticiper les besoins futurs à travers des projections à moyen terme, en application de l'article 45 de la Directive Solvabilité 2 (ORSA).

Un plan de gestion de capital à moyen terme est élaboré annuellement dans le cadre de l'exercice ORSA, ainsi qu'en cas de survenance d'un événement majeur impactant significativement le profil de risque de la Filiale. Il tient compte des mesures correctrices nécessaires pour garantir la solvabilité de la Filiale et aborde en particulier les opérations envisageables sur le capital de la Filiale :

- Paiement des dividendes
- Augmentations/réductions de capital
- Autres moyens de gestion de capital (émissions fonds propres auxiliaires, programmes de réassurance,...)

Le plan de gestion de capital est communiqué au Conseil d'administration dans le cadre du rapport ORSA. Il fait partie intégrante du processus de gestion de capital de La Banque Postale en tant que tête du Conglomérat Financier conformément aux dispositions réglementaires.

## Procédures de gestion du capital

### ***Augmentation / réduction de capital***

Les augmentations/réductions de capital sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale de la Filiale. La décision porte sur le montant et les modalités de l'opération.

Les décisions d'augmentation ou de réduction de capital sont prises en cohérence avec les évolutions prospectives de capital réalisées lors des travaux prospectifs d'évaluation de la solvabilité de la Filiale et de La Banque Postale dans le cadre du Conglomérat Financier.

### ***Distribution de dividendes***

Les distributions de dividendes sont proposées par le Conseil d'Administration et soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale. La décision porte sur le montant du dividende et sur son mode de versement aux actionnaires.

Les montants de dividende tiennent compte de l'impact sur le niveau de la solvabilité de l'entreprise afin que les exigences réglementaires soient respectées, ainsi que le niveau d'appétit pour le risque défini pour la Filiale par le Conseil d'administration.

Conformément à l'article 71 du règlement délégué 2015/35 de la Commission, la distribution de dividende ne peut pas être proposée par le Conseil d'Administration ni décidé par l'assemblée générale des actionnaires, lorsque le capital de solvabilité requis n'est pas respecté ou qu'une distribution en rapport avec cet élément entraînerait un tel non-respect, sauf si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- L'autorité de contrôle a exceptionnellement levé l'interdiction de paiement de dividendes;
- La distribution n'affaiblit pas davantage la position de solvabilité de la Filiale ;
- Le minimum de capital requis est respecté après la distribution.

### ***Autres éléments de capital***

D'autres moyens de gestion de capital peuvent être proposés au conseil d'administration, comme par exemple l'émission de fonds propres auxiliaires, l'émission de passif subordonnés ou toute forme de couverture permettant de réduire le niveau d'exigence de capital de la Filiale.

## Procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital ;
- La réduction ou annulation du dividende ;
- Une proposition d'évolution du programme de réassurance ;
- Une proposition d'évolution des allocations d'actifs ;
- L'achat de couvertures financières ;
- Le recours à la réassurance ;
- La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats ;
- L'adaptation du volume d'activité.

Conformément à l'article 138 de la directive Solvabilité 2 2009/138/CE, la Filiale informe immédiatement l'autorité de contrôle lorsqu'elle constate que le capital de solvabilité requis (SCR) n'est plus conforme ou qu'il risque de ne plus l'être dans les trois prochains mois. Dans les deux mois à compter de la constatation de la non-conformité du capital de solvabilité requis, la Filiale soumet un plan de rétablissement réaliste, préalablement approuvé par le Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Autorité de Contrôle.

Conformément à l'article 139 de la directive Solvabilité 2 2009/138/CE, la Filiale informe immédiatement l'autorité de contrôle lorsqu'elle constate que le minimum de capital requis (MCR) n'est plus conforme ou qu'il risque de ne plus l'être dans les trois prochains mois. Dans un délai d'un mois à compter de la constatation de la non-conformité du capital de solvabilité requis, la Filiale soumet à l'approbation de l'autorité de contrôle, un plan de financement réaliste à court terme en vue de ramener dans un délai de 3 mois après constatation les fonds propres de base éligibles au moins au niveau du minimum de capital requis ou de réduire son profil de risque pour garantir la conformité du capital requis. Ce plan de financement sera préalablement approuvé par le Conseil d'administration.

### E.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux, appelés « Tier » en anglais. Les fonds propres de base « Tier 1 » étant le meilleur niveau de fonds propres.

Ce classement est fonction, à la fois, de leur caractère de fonds propres de base ou de fonds propres auxiliaires et des caractéristiques de disponibilité permanente et de subordination.

Les fonds propres de La Banque Postale Prévoyance sont composés uniquement d'éléments de Tier 1.

Le tableau suivant détaille la composition des fonds propres au 31/12/2016 et leur évolution entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016.

En M€	01/01/2016	31/12/2016	Evolution
<b>Fonds propres de base</b>	<b>326,8</b>	<b>380,3</b>	<b>16,4%</b>
- dont capital social	5,2	5,2	0,0%
- dont autre	91,5	91,5	0,0%
- dont réserve de réconciliation	230,1	283,7	23,3%

L'augmentation des capitaux propres S2 s'explique principalement par la hausse de la VIF des produits notamment en raison de :

- Une hausse de la VIF sur les produits de dépendance résultant de l'application de la nouvelle règle d'indexation sur le portefeuille des valides de principal produit, règle plus restreinte que celle appliquée au 31/12/2015
- Une hausse de la VIF sur Prévialys garantie accident de la vie, résultant de l'augmentation du taux de Boni dans les provisions

Le passage des Fonds Propres en normes S1 aux normes S2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	01/01/2016	31/12/2016
<b>Capital social et primes d'émissions</b>	<b>96,7</b>	<b>96,7</b>
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>230,1</b>	<b>283,7</b>
Report à nouveau et autres réserves	88,5	100,2
Résultat de l'exercice net de dividende prévisionnel	10,1	7,8
Annulation des actifs incorp. et des FAR	-0,2	-0,1
PMVL des placements (yc ICNE et S/D)	220,6	246,0
Mise à la JV des provisions techniques	-22,7	18,8
Mise à la JV des créances et des dettes	0,0	0,0
Impôt Différé net	-66,1	-89,0
<b>Fonds propres S2</b>	<b>326,8</b>	<b>380,3</b>

Les Fonds Propres Solvabilité 2 sont plus importants de 283,7 M€ que les Fonds Propres Solvabilité 1. La hausse s'explique essentiellement par le report à nouveau et l'intégration des plus-values latentes des placements.

## E.2 Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

### E.2.1 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture

A la clôture du 31/12/2016, La Banque Postale Prévoyance utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les SCR sont détaillés dans le tableau suivant :

En M€	01/01/2016	31/12/2016
<b>SCR</b>	<b>251,9</b>	<b>294,4</b>
<b>Ajustement pour impôt</b>	<b>132,3</b>	<b>134,6</b>
<b>SCR Opérationnel</b>	<b>20,0</b>	<b>19,8</b>
<b>BSCR</b>	<b>364,1</b>	<b>409,2</b>
SCR Souscription vie	61,8	113,2
SCR Souscription santé	277,3	317,6
SCR Souscription non-vie	0,0	3,9
SCR Marché	133,7	105,2
SCR Contrepartie	10,9	6,5

Les MCR sont détaillés dans le tableau suivant :

En M€	01/01/2016	31/12/2016
<b>MCR</b>	<b>113,3</b>	<b>109,8</b>
MCR plafond	113,3	132,5
MCR plancher	63,0	73,6
Plancher absolu du MCR	6,2	6,2

### E.2.2 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

A la clôture du 31/12/2016, La Banque Postale Prévoyance utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital.

En M€	01/01/2016	31/12/2016
<b>Fonds propres économiques éligibles</b>	<b>326,8</b>	<b>380,3</b>
<b>SCR</b>	<b>251,9</b>	<b>294,4</b>
Ratio de couverture SCR	129,7%	129,2%
<b>MCR</b>	<b>113,3</b>	<b>109,8</b>
Ratio de couverture MCR	288,3%	346,5%

### E.2.2 Analyse de variations des SCR et MCR entre N-1 et N

Le BSCR progresse en 2016 de 45,1 M€ à 409,2 M€ (+12,4%) :

- Le SCR Marché est en baisse de 28,5 M€ (-21,3%) et s'établit à 105,2 M€ en raison de la transparisation des OPCVM (choqués en tant qu'action de type II au 31/12/2015).
- Le SCR de souscription santé en hausse de 40,3 M€ (+14,5%) à 317,6 M€. Cela résulte principalement de la mise à jour des lois biométrique, d'un effet de structure du portefeuille et d'une mise à jour des règles de gestion dynamique.

- Le SCR Souscription vie est en hausse de 51,4 M€ (+83,1%) et s'établit à 113,2 M€. Cette augmentation s'explique notamment par un calcul affiné du choc catastrophe sur les produits emprunteurs immobiliers.
- Le SCR Souscription non-vie est à 3,9 M€ dû au changement de classification du produit crédit consommation pour le chômage.
- Le SCR Contrepartie est en baisse de 4,4 M€ (-40,6 %) et s'établit à 6,5 M€. Cette diminution est expliquée par une revue de la comptabilisation de certains éléments.
- Le SCR Opérationnel diminue en 2016 de 0,2 M€ à 19,8 M€ (-1,2 %), en raison de la légère croissance des primes acquises.

En 2016, le MCR diminue de 3,6 M€ (-3,2 %) à 109,8 M€ contrairement au SCR qui est en progression, ceci s'explique par le fait que le MCR retenu n'est pas le plafond comme l'année dernière mais le MCR linéaire.

### **E.3 Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR/SCR**

La Banque Postale Prévoyance bien que sensible à différents risques du fait de son activité d'assureur (comme décrit tout au long du présent document), reste une structure solide. Aucun manquement à l'exigence de MCR et SCR n'a été constaté durant la période de référence.

## F. Annexes (QRT)

### F.1 Bilan (S.02.01)

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020			
Intangible assets	R0030	0,00	129 016,00	
Deferred tax assets	R0040			
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	707 968,64	707 968,64	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 101 904 573,90	1 855 928 576,89	0,00
Property (other than for own use)	R0080			
Holdings in related undertakings, including participations	R0090			
Equities	R0100	111 603 906,46	89 229 553,37	0,00
Equities - listed	R0110	94 758 956,48	72 513 284,05	
Equities - unlisted	R0120	16 844 949,98	16 716 269,32	
Bonds	R0130	1 756 878 605,37	1 559 427 504,50	0,00
Government Bonds	R0140	742 183 057,73	622 121 273,65	
Corporate Bonds	R0150	961 709 642,55	888 804 490,04	
Structured notes	R0160	52 985 905,09	48 501 740,81	
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	233 240 635,71	207 090 092,66	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	181 426,36	181 426,36	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250			
Other loans and mortgages	R0260			
Reinsurance recoverables from:	R0270	131 593,35	4 834 934,00	
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00	
Non-life excluding health	R0290			
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	131 593,35	4 834 934,00	
Health similar to life	R0320	-991 444,65		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 123 037,99	4 834 934,00	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	116 644 200,00	116 644 200,00	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	24 851 768,00	24 851 768,00	
Reinsurance receivables	R0370	83 946 850,00	83 946 850,00	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	35 069 982,55	35 069 982,55	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	605 125,00	605 125,00	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420			
<b>Total assets</b>	R0500	2 363 862 061,44	2 122 718 421,08	0,00

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
<b>Liabilities</b>				
Technical provisions – non-life	R0510	54 072 167,21	109 278 430,07	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	3 364 963,77	3 235 039,94	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	3 278 696,32		
Risk margin	R0550	86 267,45		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	50 707 203,43	106 043 390,13	
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580	45 284 460,87		
Risk margin	R0590	5 422 742,56		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 640 857 245,78	1 609 182 351,81	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	729 623 496,22	727 486 029,81	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	347 100 868,06		
Risk margin	R0640	382 522 628,17		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	911 233 749,56	881 696 322,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	812 219 368,14		
Risk margin	R0680	99 014 381,41		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730			
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	1 529 540,00	1 529 540,00	
Pension benefit obligations	R0760	184 675,37	184 675,37	
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	89 049 762,76		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800	1 153 789,00	1 153 789,00	0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	1 153 789,00		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	30 959 783,00	30 959 783,00	
Reinsurance payables	R0830	39 069 116,00	39 069 116,00	
Payables (trade, not insurance)	R0840	66 384 056,63	66 384 056,63	
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	23 557 762,65	23 557 762,65	
<b>Total liabilities</b>	R0900	1 946 817 898,40	1 881 299 504,54	0,00
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	417 044 163,04	241 418 916,54	

## F.2 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01)

		Line of Business for: life		Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0270	C0280	
<b>Premiums written</b>						
Gross	R1410	110 290 836,19	177 584 936,17	64 142 479,32	80 069 819,49	432 088 071,17
Reinsurers' share	R1420	1 075 612,34	4 104 695,82			5 180 308,16
Net	R1500	109 215 223,85	173 480 240,35	64 142 479,32	80 069 819,49	426 907 763,01
<b>Premiums earned</b>						
Gross	R1510	108 503 502,58	177 584 936,17	64 142 479,32	80 069 819,49	430 300 737,56
Reinsurers' share	R1520	1 075 612,34	4 104 695,82			5 180 308,16
Net	R1600	107 427 890,24	173 480 240,35	64 142 479,32	80 069 819,49	425 120 429,40
<b>Claims incurred</b>						
Gross	R1610	24 107 244,28	82 044 295,56	53 827 147,34	18 764 079,78	178 742 766,96
Reinsurers' share	R1620		1 417 022,12			1 417 022,12
Net	R1700	24 107 244,28	80 627 273,44	53 827 147,34	18 764 079,78	177 325 744,84
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross	R1710	44 386 732,41	33 450 785,82	7 014 000,00	2 491 000,00	87 342 518,23
Reinsurers' share	R1720	835 679,85	-483 152,79			352 527,06
Net	R1800	43 551 052,56	33 933 938,61	7 014 000,00	2 491 000,00	86 989 991,17
<b>Expenses incurred</b>	R1900	25 484 608,41	83 908 591,50	17 737 306,64	34 096 890,59	161 227 397,14
<b>Administrative expenses</b>						
Gross	R1910	5 547 362,40	10 967 965,12	1 366 262,42	870 897,42	18 752 487,36
Reinsurers' share	R1920	99 602,45				99 602,45
Net	R2000	5 447 759,95	10 967 965,12	1 366 262,42	870 897,42	18 652 884,91
<b>Investment management expenses</b>						
Gross	R2010	704 219,24	1 178 090,36	226 239,71	44 751,15	2 153 300,45
Reinsurers' share	R2020					0,00
Net	R2100	704 219,24	1 178 090,36	226 239,71	44 751,15	2 153 300,45
<b>Claims management expenses</b>						
Gross	R2110	520 371,88	1 287 073,59	406 444,82	296 008,92	2 509 899,21
Reinsurers' share	R2120					0,00
Net	R2200	520 371,88	1 287 073,59	406 444,82	296 008,92	2 509 899,21
<b>Acquisition expenses</b>						
Gross	R2210	18 812 257,34	70 475 462,43	15 738 359,69	32 885 233,10	137 911 312,57
Reinsurers' share	R2220					0,00
Net	R2300	18 812 257,34	70 475 462,43	15 738 359,69	32 885 233,10	137 911 312,57
<b>Overhead expenses</b>						
Gross	R2310					0,00
Reinsurers' share	R2320					0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Other expenses</b>	R2500					
<b>Total expenses</b>	R2600					161 227 397,14
<b>Total amount of surrenders</b>	R2700					0,00

### F.3 Provisions techniques vie et santé SLT (S.12.01)

		Insurance with profit participation	Accepted reinsurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct)		Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
				Other life insurance			Contracts without options and guarantees		
		C0020	C0100	C0130	C0150	C0160	C0170	C0200	C0210
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0020	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>									
<b>Best Estimate</b>									
<b>Gross Best Estimate</b>	R0030	897 487 606,88	-85 268 238,73	-85 268 238,73	812 219 368,14		259 404 645,02	87 696 223,03	347 100 868,06
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	1 123 396,20	0,00		1 123 396,20		-991 444,65	0,00	-991 444,65
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050	1 123 396,20	0,00		1 123 396,20		-991 444,65	0,00	-991 444,65
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060				0,00				0,00
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070				0,00				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	1 123 037,99	0,00		1 123 037,99		-991 444,65	0,00	-991 444,65
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	896 364 568,88	-85 268 238,73		811 096 330,15		260 396 089,67	87 696 223,03	348 092 312,70
<b>Risk Margin</b>	R0100	42 475 243,10	56 538 780,63	56 538 780,63	99 014 023,73	359 905 282,08		22 617 992,01	382 523 274,09
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>									
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Best estimate	R0120	0,00			0,00		0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Technical provisions - total</b>	R0200	939 962 849,97	-28 729 458,10		911 233 391,87	619 309 927,10		110 314 215,04	729 624 142,14
<b>Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total</b>	R0210	938 839 811,98	-28 729 458,10	-28 729 458,10	910 110 353,88	620 301 371,75		110 314 215,04	730 615 586,79
<b>Best Estimate of products with a surrender option</b>	R0220	854 638 236,00			854 638 236,00				0,00
<b>Gross BE for Cash flow</b>									
Cash out-flows									
<i>Future guaranteed and discretionary benefits</i>	R0230					1 187 525 441,38		388 200 588,19	
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240	1 338 110 330,22	228 968 232,74						
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250								
<i>Future expenses and other cash out-flows</i>	R0260	350 438 247,48	244 152 954,47		594 591 201,95	246 478 455,36		119 620 535,01	366 098 990,36
Cash in-flows									
<i>Future premiums</i>	R0270	791 060 970,83	558 389 425,94		1 349 450 396,77	1 174 599 251,72		412 287 179,04	1 586 886 430,76
<i>Other cash in-flows</i>	R0280	0,00	0,00		0,00	0,00		7 837 721,12	7 837 721,12
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>	R0290	0,0003	-0,1495			0,0000		1,0725	
<b>Surrender value</b>	R0300	721 849 225,25	0,00		721 849 225,25	0,00		0,00	0,00
<b>Best estimate subject to transitional of the interest rate</b>	R0310				0,00				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320				0,00				0,00
<b>Best estimate subject to volatility adjustment</b>	R0330	897 487 606,88	-85 268 238,73		812 219 368,14	259 404 645,02		87 696 223,03	347 100 868,06
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	862 984 399,41	-51 070 143,60		811 914 255,81	268 131 700,42		88 406 502,63	356 538 203,05
<b>Best estimate subject to matching adjustment</b>	R0350				0,00				0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360				0,00				0,00

## F.4 Provisions techniques non-vie (S.17.01)

		Segmentation for:			Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional			
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Miscellaneous financial loss	
		C0020	C0030	C0130	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020				0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030				0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050				0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>					
<b>Best estimate</b>					
<i>Premium provisions</i>					
Gross - Total	R0060	114 579,26	214 511,02	43 656,37	372 746,65
Gross - direct business	R0070	114 579,26	214 511,02		329 090,27
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00		43 656,37	43 656,37
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110				0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120				0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	114 579,26	214 511,02	43 656,37	372 746,65
<i>Claims provisions</i>					
Gross - Total	R0160	12 255 609,73	32 699 760,87	3 235 039,94	48 190 410,54
Gross - direct business	R0170	1 826 616,34	32 699 760,87		34 526 377,21
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	10 428 993,39		3 235 039,94	13 664 033,33
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210				0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220				0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	12 255 609,73	32 699 760,87	3 235 039,94	48 190 410,54
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	12 370 188,98	32 914 271,89	3 278 696,32	48 563 157,19
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	12 370 188,98	32 914 271,89	3 278 696,32	48 563 157,19
<b>Risk margin</b>	R0280	738 139,26	4 684 634,87	85 947,65	5 508 721,78
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>					
TP as a whole	R0290				0,00
Best estimate	R0300				0,00
Risk margin	R0310				0,00
<b>Technical provisions - total</b>					
Technical provisions - total	R0320	13 108 328,24	37 598 906,76	3 364 643,97	54 071 878,97
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	13 108 328,24	37 598 906,76	3 364 643,97	54 071 878,97
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>					
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	1	2	1	
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	2	4	1	
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>					
<b>Cash out-flows</b>					
Future benefits and claims	R0370	114 579,26	214 511,02	43 693,97	372 784,24
Future expenses and other cash-out flows	R0380	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cash in-flows</b>					
Future premiums	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>					
<b>Cash out-flows</b>					
Future benefits and claims	R0410	11 801 645,13	31 548 773,43	9 945 670,61	53 296 089,17
Future expenses and other cash-out flows	R0420	453 964,60	1 151 033,87	3 046 676,95	4 651 675,42
<b>Cash in-flows</b>					
Future premiums	R0430	0,00	0,00	6 105 708,10	6 105 708,10
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	0,00	0,00	3 651 637,11	3 651 637,11
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>	R0450	0,0000	0,0016	0,0000	
<b>Best estimate subject to transitional of the interest rate</b>	R0460				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470				0,00
<b>Best estimate subject to volatility adjustment</b>	R0480	12 370 188,98	32 914 271,89	3 278 696,32	48 563 157,19
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	12 379 023,45	32 990 995,13	3 280 895,85	48 650 914,42

# F.5 Sinistres en non-vie (S.19.01)

Line of business*	Z0010	1
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	2 908 593,21	480 543,16	9 432,93	679,03	1 091,38	136,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	5 075 182,84	686 831,89	11 561,20	2 456,35	261,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	6 894 141,99	605 806,30	15 736,20	5 035,87	202,50	188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	7 162 540,95	775 035,95	20 316,85	577,78	172,81	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	6 940 394,00	855 595,40	17 724,16	2 208,93	920,90	16,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	22 884 739,77	2 364 298,74	90 975,45	-3 180,94	-3 347,70	-1 493,81	-1 165,00	-294,00	-278,00	-327,00						
N-8	R0170	23 489 911,87	3 123 817,91	162 519,46	10 241,41	2 769,38	1 522,94	-360,00	-52,50	1 050,50							
N-7	R0180	25 881 628,40	2 894 953,17	154 538,34	9 202,93	4 441,49	78,00	1 182,50	40,50								
N-6	R0190	28 446 138,92	2 998 257,77	142 465,47	11 801,45	3 580,04	1 659,00	1 351,50									
N-5	R0200	30 953 636,48	2 991 640,72	135 106,09	15 753,05	7 414,53	4 055,50										
N-4	R0210	31 764 963,87	3 014 134,77	130 768,71	22 044,16	4 632,10											
N-3	R0220	31 085 266,50	3 212 806,02	160 158,64	15 992,70												
N-2	R0230	32 721 002,46	3 179 585,48	137 015,35													
N-1	R0240	33 516 812,55	3 131 638,75														
N	R0250	25 453 984,32															

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	3 400 476,25
N-13	R0120	0,00	5 776 294,28
N-12	R0130	0,00	7 521 110,86
N-11	R0140	0,00	7 958 714,34
N-10	R0150	0,00	7 816 859,89
N-9	R0160	-327,00	25 329 927,51
N-8	R0170	1 050,50	26 771 420,97
N-7	R0180	40,50	28 946 065,33
N-6	R0190	1 351,50	31 605 254,14
N-5	R0200	4 055,50	34 107 606,37
N-4	R0210	4 632,10	34 936 543,61
N-3	R0220	15 992,70	34 474 223,86
N-2	R0230	137 015,35	36 037 603,29
N-1	R0240	3 131 638,75	36 648 451,30
N	R0250	25 453 984,32	25 453 984,32
Total	R0260	28 749 434,22	346 784 536,32

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240																
N	R0250																

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	0,00
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	0,00	0,00

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	2 908 593,21	480 543,16	9 432,93	679,03	1 091,38	136,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	5 075 182,84	686 831,89	11 561,20	2 456,35	261,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	6 894 141,99	605 806,30	15 736,20	5 035,87	202,50	188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	7 162 540,95	775 035,95	20 316,85	577,78	172,81	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	6 940 394,00	855 595,40	17 724,16	2 208,93	920,90	16,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	22 884 739,77	2 364 298,74	90 975,45	-3 180,94	-3 347,70	-1 493,81	-1 165,00	-294,00	-278,00	-327,00						
N-8	R0170	23 489 911,87	3 123 817,91	162 519,46	10 241,41	2 769,38	1 522,94	-360,00	-52,50	1 050,50							
N-7	R0180	25 881 628,40	2 894 953,17	154 538,34	9 202,93	4 441,49	78,00	1 182,50	40,50								
N-6	R0190	28 446 138,92	2 998 257,77	142 465,47	11 801,45	3 580,04	1 659,00	1 351,50									
N-5	R0200	30 953 636,48	2 991 640,72	135 106,09	15 753,05	7 414,53	4 055,50										
N-4	R0210	31 764 963,87	3 014 134,77	130 768,71	22 044,16	4 632,10											
N-3	R0220	31 085 266,50	3 212 806,02	160 158,64	15 992,70												
N-2	R0230	32 721 002,46	3 179 585,48	137 015,35													
N-1	R0240	33 516 812,55	3 131 638,75														
N	R0250	25 453 984,32															

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	3 400 476,25
N-13	R0120	0,00	5 776 294,28
N-12	R0130	0,00	7 521 110,86
N-11	R0140	0,00	7 958 714,34
N-10	R0150	0,00	7 816 859,89
N-9	R0160	-327,00	25 329 927,51
N-8	R0170	1 050,50	26 771 420,97
N-7	R0180	40,50	28 946 065,33
N-6	R0190	1 351,50	31 605 254,14
N-5	R0200	4 055,50	34 107 606,37
N-4	R0210	4 632,10	34 936 543,61
N-3	R0220	15 992,70	34 474 223,86
N-2	R0230	137 015,35	36 037 603,29
N-1	R0240	3 131 638,75	36 648 451,30
N	R0250	25 453 984,32	25 453 984,32
Total	R0260	28 749 434,22	346 784 536,32

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110																0,00
N-13	R0120														0,00		
N-12	R0130													0,00			
N-11	R0140												0,00				
N-10	R0150											0,00					
N-9	R0160										0,00						
N-8	R0170									0,00							
N-7	R0180								495,28								
N-6	R0190							0,00									
N-5	R0200						654,67										
N-4	R0210					4 299,85											
N-3	R0220				15 190,78												
N-2	R0230			58 759,40													
N-1	R0240		525 672,71														
N	R0250	11 639 375,30															

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years**

		Year end (discounted)	
		C0360	C0360
Prior	R0100		0,00
N-14	R0110		0,00
N-13	R0120		0,00
N-12	R0130		0,00
N-11	R0140		0,00
N-10	R0150		0,00
N-9	R0160		0,00
N-8	R0170		0,00
N-7	R0180		495,74
N-6	R0190		0,00
N-5	R0200		655,27
N-4	R0210		4 303,81
N-3	R0220		15 204,76
N-2	R0230		58 813,43
N-1	R0240		526 155,76
N	R0250		11 649 980,96
Total	R0260		12 255 609,73

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240																
N	R0250																

**Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable -**

		Year end (discounted)	
		C0960	C0960
Prior	R0100		
N-14	R0110		
N-13	R0120		
N-12	R0130		
N-11	R0140		
N-10	R0150		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230		
N-1	R0240		
N	R0250		
Total	R0260		0,00

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	4 299,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	15 190,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00	58 759,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	525 672,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0250	11 639 375,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Net Discounted Best Estimate Claims Provisions -**

		Year end (discounted)	
		C1560	C1560
Prior	R0100		0,00
N-14	R0110		0,00
N-13	R0120		0,00
N-12	R0130		0,00
N-11	R0140		0,00
N-10	R0150		0,00
N-9	R0160		0,00
N-8	R0170		0,00
N-7	R0180		495,74
N-6	R0190		0,00
N-5	R0200		655,27
N-4	R0210		4 303,81
N-3	R0220		15 204,76
N-2	R0230		58 813,43
N-1	R0240		526 155,76
N	R0250		11 649 980,96
Total	R0260		12 255 609,73

Line of business*	Z0010	2
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	50 000,00	77 000,00	61 380,00	23 000,00	0,00	54 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	28 471,85	64 971,82	107 800,00	132 850,00	30 639,19	92 262,85	22 887,53	0,00	0,00	19 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	14 655,44	139 494,61	220 350,00	47 500,00	166 012,70	15 500,00	150 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	48 553,01	124 000,00	341 905,68	126 068,78	430 047,57	81 712,16	48 600,00	2 838,96	39 900,00	84 007,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	23 000,00	189 152,71	432 108,64	168 850,00	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	15 000,00	197 531,50	739 132,67	311 683,05	1 076 130,00	0,00	1 079 875,00	113 413,33	20 200,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	8 182,05	274 399,50	767 035,30	246 920,00	233 147,66	223 050,00	94 370,00	0,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	13 792,91	283 334,53	543 103,57	559 087,48	563 201,78	70 652,00	41 080,00	242 672,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	49 000,00	512 362,15	909 182,61	320 057,31	22 000,00	19 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	116 791,19	283 728,86	804 726,09	328 627,31	102 000,00	127 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	42 504,76	275 466,00	418 194,05	254 176,28	383 557,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	244 218,38	319 388,20	882 902,47	163 173,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0230	104 700,27	1 105 269,15	511 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0240	53 805,45	589 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0250	180 998,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total																	

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of all years
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	1 165 380,00
N-13	R0120	0,00	499 633,24
N-12	R0130	0,00	776 482,75
N-11	R0140	0,00	1 327 633,36
N-10	R0150	0,00	849 611,35
N-9	R0160	30 000,00	3 582 965,55
N-8	R0170	22 400,00	1 869 504,51
N-7	R0180	242 672,28	2 316 924,55
N-6	R0190	0,00	1 831 727,07
N-5	R0200	127 625,00	1 763 498,45
N-4	R0210	383 557,71	1 373 898,80
N-3	R0220	163 173,92	1 609 682,97
N-2	R0230	511 666,00	1 721 635,42
N-1	R0240	589 773,40	643 578,85
N	R0250	180 998,11	180 998,11
Total		2 251 866,42	21 513 154,98

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240																
N	R0250																
Total																	

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	0,00
N	R0250	0,00	0,00
Total		0,00	0,00

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	50 000,00	77 000,00	61 380,00	23 000,00	0,00	54 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	28 471,85	64 971,82	107 800,00	132 850,00	30 639,19	92 262,85	22 887,53	0,00	0,00	19 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	14 655,44	139 494,61	220 350,00	47 500,00	166 012,70	15 500,00	150 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	48 553,01	124 000,00	341 905,68	126 068,78	430 047,57	81 712,16	48 600,00	2 838,96	39 900,00	84 007,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	23 000,00	189 152,71	432 108,64	168 850,00	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0160	15 000,00	197 531,50	739 132,67	311 683,05	1 076 130,00	0,00	1 079 875,00	113 413,33	20 200,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	8 182,05	274 399,50	767 035,30	246 920,00	233 147,66	223 050,00	94 370,00	0,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0180	13 792,91	283 334,53	543 103,57	559 087,48	563 201,78	70 652,00	41 080,00	242 672,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	49 000,00	512 362,15	909 182,61	320 057,31	22 000,00	19 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0200	116 791,19	283 728,86	804 726,09	328 627,31	102 000,00	127 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0210	42 504,76	275 466,00	418 194,05	254 176,28	383 557,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0220	244 218,38	319 388,20	882 902,47	163 173,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-2	R0230	104 700,27	1 105 269,15	511 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-1	R0240	53 805,45	589 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N	R0250	180 998,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total																	

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	1 165 380,00
N-13	R0120	0,00	499 633,24
N-12	R0130	0,00	776 482,75
N-11	R0140	0,00	1 327 633,36
N-10	R0150	0,00	849 611,35
N-9	R0160	30 000,00	3 582 965,55
N-8	R0170	22 400,00	1 869 504,51
N-7	R0180	242 672,28	2 316 924,55
N-6	R0190	0,00	1 831 727,07
N-5	R0200	127 625,00	1 763 498,45
N-4	R0210	383 557,71	1 373 898,80
N-3	R0220	163 173,92	1 609 682,97
N-2	R0230	511 666,00	1 721 635,42
N-1	R0240	589 773,40	643 578,85
N	R0250	180 998,11	180 998,11
Total		2 251 866,42	21 513 154,98

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																0.00
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150											411 161,11					
N-9	R0160										0,00						
N-8	R0170									385 463,18							
N-7	R0180								2 147 726,29								
N-6	R0190							1 963 401,20									
N-5	R0200						2 280 593,34										
N-4	R0210					2 305 552,79											
N-3	R0220				2 995 324,57												
N-2	R0230			3 972 687,75													
N-1	R0240		4 466 724,76														
N	R0250	11 820 185,03															

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end (discounted)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	411 515,17
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	385 795,11
N-7	R0180	2 146 989,72
N-6	R0190	1 961 090,88
N-5	R0200	2 273 482,57
N-4	R0210	2 298 529,17
N-3	R0220	2 988 038,93
N-2	R0230	3 964 437,75
N-1	R0240	4 455 262,63
N	R0250	11 813 800,84
Total	R0260	32 698 942,77

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240																
N	R0250																

**Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years**

		Year end (discounted)
		C0960
Prior	R0100	
N-14	R0110	
N-13	R0120	
N-12	R0130	
N-11	R0140	
N-10	R0150	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	
Total	R0260	0,00

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 161,11					
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 463,18							
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 147 726,29							
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 963 401,20								
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280 593,34										
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	2 305 552,79											
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	2 995 324,57												
N-2	R0230	0,00	0,00	3 972 687,75													
N-1	R0240	0,00	4 466 724,76														
N	R0250	11 820 185,03															

**Net Discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of**

		Year end (discounted)
		C1560
Prior	R0100	0,00
N-14	R0110	0,00
N-13	R0120	0,00
N-12	R0130	0,00
N-11	R0140	0,00
N-10	R0150	411 515,17
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	385 795,11
N-7	R0180	2 146 989,72
N-6	R0190	1 961 090,88
N-5	R0200	2 273 482,57
N-4	R0210	2 298 529,17
N-3	R0220	2 988 038,93
N-2	R0230	3 964 437,75
N-1	R0240	4 455 262,63
N	R0250	11 813 800,84
Total	R0260	32 698 942,77

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550
Prior	R0100																0.00
N-14	R0110	467 000.00	503 000.00	481 000.00	315 000.00	315 000.00	315 000.00	615 000.00	205 000.00	205 000.00	205 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-13	R0120	382 500.00	434 427.20	377 927.20	324 427.20	295 427.20	255 000.00	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-12	R0130	268 600.00	370 700.00	249 500.00	248 000.00	206 500.00	15 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-11	R0140	157 000.00	616 027.75	843 758.00	1 679 658.00	1 461 000.00	1 401 000.00	325 200.00	312 200.00	283 500.00	283 500.00	283 500.00	283 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-10	R0150	171 000.00	855 316.00	810 158.00	761 958.00	481 958.00	446 958.00	310 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-9	R0160	93 000.00	1 617 340.51	1 821 150.00	2 677 060.00	1 533 000.00	1 184 850.00	487 413.00	208 396.00	259 281.00	265 781.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-8	R0170	121 750.00	1 995 373.00	947 623.00	721 724.00	2 455 950.00	2 432 200.00	1 061 100.00	1 061 100.00	1 061 100.00	1 083 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-7	R0180	1 373 500.00	2 033 140.00	2 328 011.80	2 275 100.00	1 922 884.00	1 790 364.00	1 727 884.00	738 964.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-6	R0190	308 560.00	1 376 340.00	1 055 376.00	222 650.00	184 032.00	184 032.00	178 032.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-5	R0200	680 017.00	1 094 415.00	961 508.00	501 260.00	385 331.90	205 331.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-4	R0210	285 600.00	1 520 785.00	1 065 876.28	750 338.00	555 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-3	R0220	962 070.00	2 506 739.67	1 906 156.00	1 017 785.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-2	R0230	62 420.00	218 870.00	739 460.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-1	R0240	34 330.22	1 022 126.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N	R0250	233 250.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**Gross Reported but not Settled Claims (RBNS) - Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C0560
Prior	R0100	0.00
N-14	R0110	0.00
N-13	R0120	0.00
N-12	R0130	0.00
N-11	R0140	283 500.00
N-10	R0150	0.00
N-9	R0160	265 781.00
N-8	R0170	1 083 500.00
N-7	R0180	738 964.00
N-6	R0190	178 032.00
N-5	R0200	205 331.90
N-4	R0210	555 400.00
N-3	R0220	1 017 785.00
N-2	R0230	739 460.37
N-1	R0240	1 022 126.02
N	R0250	233 250.00
Total	R0260	6 323 130.29

**Reinsurance RBNS Claims - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Prior	R0100																
N-14	R0110																
N-13	R0120																
N-12	R0130																
N-11	R0140																
N-10	R0150																
N-9	R0160																
N-8	R0170																
N-7	R0180																
N-6	R0190																
N-5	R0200																
N-4	R0210																
N-3	R0220																
N-2	R0230																
N-1	R0240																
N	R0250																

**Reinsurance RBNS - Current year, sum of years (cumulative)**

		Year end
		C1160
Prior	R0100	0.00
N-14	R0110	0.00
N-13	R0120	0.00
N-12	R0130	0.00
N-11	R0140	0.00
N-10	R0150	0.00
N-9	R0160	0.00
N-8	R0170	0.00
N-7	R0180	0.00
N-6	R0190	0.00
N-5	R0200	0.00
N-4	R0210	0.00
N-3	R0220	0.00
N-2	R0230	0.00
N-1	R0240	0.00
N	R0250	0.00
Total	R0260	0.00

**Net RBNS Claims - Development year**

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Prior	R0100																0.00
N-14	R0110	467 000.00	503 000.00	481 000.00	315 000.00	315 000.00	315 000.00	615 000.00	205 000.00	205 000.00	205 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-13	R0120	382 500.00	434 427.20	377 927.20	324 427.20	295 427.20	255 000.00	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-12	R0130	268 600.00	370 700.00	249 500.00	248 000.00	206 500.00	15 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-11	R0140	157 000.00	616 027.75	843 758.00	1 679 658.00	1 461 000.00	1 401 000.00	325 200.00	312 200.00	283 500.00	283 500.00	283 500.00	283 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-10	R0150	171 000.00	855 316.00	810 158.00	761 958.00	481 958.00	446 958.00	310 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-9	R0160	93 000.00	1 617 340.51	1 821 150.00	2 677 060.00	1 533 000.00	1 184 850.00	487 413.00	208 396.00	259 281.00	265 781.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-8	R0170	121 750.00	1 995 373.00	947 623.00	721 724.00	2 455 950.00	2 432 200.00	1 061 100.00	1 061 100.00	1 061 100.00	1 083 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-7	R0180	1 373 500.00	2 033 140.00	2 328 011.80	2 275 100.00	1 922 884.00	1 790 364.00	1 727 884.00	738 964.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-6	R0190	308 560.00	1 376 340.00	1 055 376.00	222 650.00	184 032.00	184 032.00	178 032.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-5	R0200	680 017.00	1 094 415.00	961 508.00	501 260.00	385 331.90	205 331.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-4	R0210	285 600.00	1 520 785.00	1 065 876.28	750 338.00	555 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-3	R0220	962 070.00	2 506 739.67	1 906 156.00	1 017 785.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-2	R0230	62 420.00	218 870.00	739 460.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N-1	R0240	34 330.22	1 022 126.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
N	R0250	233 250.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**Net RBNS Claims - Current year, sum of years**

		Year end
		C1760
Prior	R0100	0.00
N-14	R0110	0.00
N-13	R0120	0.00
N-12	R0130	0.00
N-11	R0140	283 500.00
N-10	R0150	0.00
N-9	R0160	265 781.00
N-8	R0170	1 083 500.00
N-7	R0180	738 964.00
N-6	R0190	178 032.00
N-5	R0200	205 331.90
N-4	R0210	555 400.00
N-3	R0220	1 017 785.00
N-2	R0230	739 460.37
N-1	R0240	1 022 126.02
N	R0250	233 250.00
Total	R0260	6 323 130.29

Line of business*	Z0010	12
Accident year / Underwriting year*	Z0020	1
Currency*	Z0030	Total
Currency conversion*	Z0040	

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Prior	R0100								
N-7	R0180								
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-3	R0220	0,00	4 694,92	2 230,68	1 653,06				
N-2	R0230	4 302,14	61 738,76	24 988,45					
N-1	R0240	52 781,47	191 406,22						
N	R0250	72 079,84							

**Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of all years
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	1 653,06	8 578,65
N-2	R0230	24 988,45	91 029,34
N-1	R0240	191 406,22	244 187,68
N	R0250	72 079,84	72 079,84
Total	R0260	290 127,57	415 875,52

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670
Prior	R0100								
N-7	R0180								
N-6	R0190								
N-5	R0200								
N-4	R0210								
N-3	R0220								
N-2	R0230								
N-1	R0240								
N	R0250								

**Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years
		C0760	C0770
Prior	R0100	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	0,00
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	0,00	0,00

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270
Prior	R0100								
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-3	R0220	0,00	4 694,92	2 230,68	1 653,06				
N-2	R0230	4 302,14	61 738,76	24 988,45					
N-1	R0240	52 781,47	191 406,22						
N	R0250	72 079,84							

**Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)**

		In Current year	Sum of years
		C1360	C1370
Prior	R0100	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	1 653,06	8 578,65
N-2	R0230	24 988,45	91 029,34
N-1	R0240	191 406,22	244 187,68
N	R0250	72 079,84	72 079,84
Total	R0260	290 127,57	415 875,52

**Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Prior	R0100								
N-7	R0180								0,00
N-6	R0190							0,00	
N-5	R0200						0,00		
N-4	R0210					0,00			
N-3	R0220				0,00				
N-2	R0230			0,00					
N-1	R0240		0,00						
N	R0250	3 235 039,94							

**Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year,**

		Year end (discounted)
		C0360
Prior	R0100	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	0,00
N-1	R0240	0,00
N	R0250	3 235 039,94
Total	R0260	3 235 039,94

**Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870
Prior	R0100								
N-7	R0180								
N-6	R0190								
N-5	R0200								
N-4	R0210								
N-3	R0220								
N-2	R0230								
N-1	R0240								
N	R0250								

**Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years**

		Year end (discounted)
		C0960
Prior	R0100	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	
Total	R0260	0,00

**Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)**

		0	1	2	3	4	5	6	7
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470
Prior	R0100								
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00					
N-1	R0240	0,00	0,00						
N	R0250	3 235 039,94							

**Net Discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of**

		Year end (discounted)
		C1560
Prior	R0100	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	0,00
N-1	R0240	0,00
N	R0250	3 235 039,94
Total	R0260	3 235 039,94

## F.6 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (S.22.01)

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Technical provisions</b>	R0010	1 694 929 412,99	1 694 929 412,99	0,00	1 694 929 412,99	0,00	1 704 311 692,51	9 382 279,53	1 704 311 692,51	0,00	9 382 279,53
<b>Basic own funds</b>	R0020	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	380 308 183,04	0,00	374 519 407,16	-5 788 775,88	374 519 407,16	0,00	-5 788 775,88
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R0030	417 044 163,13	417 044 163,13	0,00	417 044 163,13	0,00	410 912 336,56	-6 131 826,57	410 912 336,56	0,00	-6 131 826,57
<b>Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio</b>	R0040		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement</b>	R0050	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	380 308 183,04	0,00	374 519 407,16	-5 788 775,88	374 519 407,16	0,00	-5 788 775,88
<b>Tier 1</b>	R0060	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	380 308 183,04	0,00	374 519 407,16	-5 788 775,88	374 519 407,16	0,00	-5 788 775,88
<b>Tier 2</b>	R0070		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Tier 3</b>	R0080		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solvency Capital Requirement</b>	R0090	294 378 270,56	294 378 270,56	0,00	294 378 270,56	0,00	305 249 496,51	10 871 225,95	305 249 496,51	0,00	10 871 225,95
<b>Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement</b>	R0100	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	380 308 183,04	0,00	374 519 407,16	-5 788 775,88	374 519 407,16	0,00	-5 788 775,88
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0110	109 763 660,19	109 763 660,19	0,00	109 763 660,19	0,00	111 003 753,67	1 240 093,48	111 003 753,67	0,00	1 240 093,48

## F.7 Fonds propres (S.23.01)

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	5 202 000,00	5 202 000,00			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	91 450 676,93	91 450 676,93			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	283 655 506,11	283 655 506,11			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	R0290	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	0,00	0,00
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	R0400	0,00			0,00	0,00
<b>Available and eligible own funds</b>						
<b>Total available own funds to meet the SCR</b>	R0500	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	0,00	0,00
<b>Total available own funds to meet the MCR</b>	R0510	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	380 308 183,04	380 308 183,04	0,00	0,00	
<b>SCR</b>	R0580	294 378 270,56				
<b>MCR</b>	R0600	109 763 660,19				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	R0620	1,291903041				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	R0640	3,464791374				

### Reconciliation reserve

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	417 044 163,04
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	36 735 980,00
Other basic own fund items	R0730	96 652 676,93
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	R0760	283 655 506,11
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	438 848 498,25
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	-43 656,37
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	R0790	438 804 841,87

## F.8 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (S.25.01)

Article 112	Z0010	2
-------------	-------	---

### Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	105 228 679,17	177 218 236,64	
Counterparty default risk	R0020	6 500 901,10	6 500 901,10	
Life underwriting risk	R0030	113 176 065,33	157 322 757,25	
Health underwriting risk	R0040	317 598 986,15	337 719 164,87	
Non-life underwriting risk	R0050	3 937 822,59	3 937 822,59	
Diversification	R0060	-137 271 259,80	-189 881 389,73	
Intangible asset risk	R0070		0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>409 171 194,55</b>	<b>492 817 492,72</b>	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	19 800 050,81
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-83 646 298,17
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-134 592 974,80
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>294 378 270,56</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	294 378 270,56
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	133 417 080,17

## F.9 Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie (S.28.02)

### MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance o	R0010	10 924 297,69	0,00

### Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	12 370 188,98	47 354 133,49		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	32 914 271,89	34 925 722,12		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	3 278 696,32	1 860 336,20		
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

### Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations	R0200	44 234 845,62	54 604 516,88

### Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			762 947 846,92	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			133 416 721,96	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	348 092 312,70		0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		52 749 867 222,09		47 590 165 843,38

### Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	109 763 660,19
SCR	R0310	294 378 270,56
MCR cap	R0320	132 470 221,75
MCR floor	R0330	73 594 567,64
Combined MCR	R0340	109 763 660,19
Absolute floor of the MCR	R0350	6 200 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	109 763 660,19

### Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	55 159 143,31	54 604 516,88
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	147 932 869,44	146 445 401,12
Notional MCR cap	R0520	66 569 791,25	65 900 430,50
Notional MCR floor	R0530	36 983 217,36	36 611 350,28
Notional Combined MCR	R0540	55 159 143,31	54 604 516,88
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Notional MCR	R0560	55 159 143,31	54 604 516,88